

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2021-104

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques / Direction

Départementale des Finances Publiques

36-2021-09-01-00004 - Arrêté de délégation de signature du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de CHATEAUROUX 1 au 1er septembre 2021. (2 pages)	Page 4
36-2021-09-01-00007 - Arrêté portant délégation de signature à l'Equipe Départementale de Renfort de la DDFiP de l'Indre au 1er septembre 2021. (1 page)	Page 7
36-2021-09-01-00005 - Arrêté portant délégation de signature au service du Domaine de la DDFiP de l'Indre au 1er septembre 2021. (2 pages)	Page 9
36-2021-09-01-00002 - Décision de délégation de signature à M. Benoit LECLERC, Directeur adjoint de la DDFiP de l'Indre au 1er septembre 2021. (1 page)	Page 12
36-2021-09-01-00006 - Décision de délégation spéciale de signature pour les missions rattachées de la DDFiP de l'Indre au 1er septembre 2021. (1 page)	Page 14
36-2021-09-01-00003 - Liste des responsables de service de la DDFiP de l'Indre disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au 1er septembre 2021 (1 page)	Page 16

Direction Départementale des Territoires / Service planification , risques, eau, nature

36-2021-08-31-00006 - ARRETE du 31 août 2021 portant sur les prescriptions particulières au récépissé de déclaration n° D drainage 03/2021, prises au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant la déclaration d'existence et la création de réseaux de drainage, avec rejets dans les bassins versant du ruisseau « des Bailedets », « du bois de Beaumoins », et celui de « Mouhère », sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, délivré à Monsieur Michel BRIMBAL, domicilié « La Chaume » 36 400 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE (4 pages)	Page 18
--	---------

Préfecture de l'Indre / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

36-2021-08-30-00002 - Arrêté du 30 août 2021 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1er janvier 2022 (66 pages)	Page 23
---	---------

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2021-08-30-00001 - Arrêté du 30 août 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2021 accordant la médaille d'honneur du travail - promotion du 14 juillet 2021 (1 page)	Page 90
--	---------

Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local et de l'Environnement

36-2021-08-25-00003 - Arrêté N° 2021-40 du 25 août 2021 donnant délégation de signature à Mme Cécile GUYADER (2 pages)	Page 92
36-2021-08-31-00001 - Décision de TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats nommés juges des référés. (1 page)	Page 95
36-2021-08-31-00004 - Décision du TA de Limoges : délégation de pouvoirs aux magistrats en matière d'étrangers (1 page)	Page 97
36-2021-08-31-00005 - Décision du TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats autorisés à signer les mesures d'instruction de la 2 ^{ème} chambre. (1 page)	Page 99
36-2021-08-31-00003 - Décision du TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats autorisés à statuer en matière d'environnement, d'urbanisme et de collectivités territoriales. (1 page)	Page 101
36-2021-08-31-00002 - décision du TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats autorisés à statuer seul(juge unique) (1 page)	Page 103
36-2021-08-16-00003 - Délégation de pouvoir pour Mme Aurore MARCANTONI pour le CHST du centre départemental gériatrique de l'INDre (2 pages)	Page 105
36-2021-08-16-00004 - Délégation de signature pour Mme Aurore MARCANTONI, directrice des ressources humaine et affaires médicales (2 pages)	Page 108

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00004

Arrêté de délégation de signature du Service de
Publicité Foncière et de l'Enregistrement de
CHATEAUROUX 1 au 1er septembre 2021.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement CHÂTEAUROUX 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mmes Laure DUBOST, Amandine FUSI et Sophie MERY** inspectrices, adjointes au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement CHÂTEAUROUX 1 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, à **M Thierry CANAVA** contrôleur principal des finances publiques ;

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre.

A CHÂTEAURoux, le 01/09/2021

Le comptable, responsable de service de la publicité
foncière et de l'enregistrement Châteauroux 1

Isabelle SOUGY

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00007

Arrêté portant délégation de signature à l'Equipe
Départementale de Renfort de la DDFiP de
l'Indre au 1er septembre 2021.

Direction départementale
des Finances publiques de l'INDRE

La directrice départementale des Finances publiques

10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34
ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, de cotisation foncière des entreprises et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Christophe GAILLARD	Contrôleur	10 000 euros	10 000 euros
Mme Delphine MARCHAIS	Contrôleur	10 000 euros	10 000 euros
Mme Céline PENAULT	Contrôleur	10 000 euros	10 000 euros

Article 2

Toutes les délégations accordées antérieurement sont annulées.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Châteauroux, le 1er septembre 2021.

Maryvonne DESBOIS

Administrateur général des Finances publiques,

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00005

Arrêté portant délégation de signature au service
du Domaine de la DDFiP de l'Indre au 1er
septembre 2021.

Direction départementale
des Finances publiques de l'INDRE

La directrice départementale des Finances publiques

10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34
ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 modifiée relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 modifié relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination et affectation de Mme Maryvonne DESBOIS, administrateur général des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret du 6 mai 2020 portant nomination de M Stéphane SINAGOGA en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M Stéphane BREDIN en qualité de Préfet de l'Indre, à compter du 8 mars 2021;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre N° 36-2021-03-08-017 en date du 8 mars 2021 accordant délégation de signature à Mme Maryvonne DESBOIS, Directrice départementale des finances publiques de l'Indre,

ARRETE

Article 1^{er}.

En application de l'arrêté N° 36-2021-03-08-017 du 8 mars 2021, délégation de signature est conférée à :

- Monsieur Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques, sans limitation de montant ;
- Monsieur Sébastien LEGENDRE, inspecteur principal des finances publiques, sans limitation de montant ;
- Madame Solange LABROUSSE, inspectrice des finances publiques, dans la limite de 30 000 € ;

à effet de signer les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes:

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux.	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8-1, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R.3211-26, R.3211-39, R.3211-44, R.3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18, R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2. – La directrice départementale des finances publiques de l'Indre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

A Châteauroux le 1^{er} septembre 2021,

Maryvonne DESBOIS

Administrateur général des Finances publiques,

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00002

Décision de délégation de signature à M. Benoit
LECLERC, Directeur adjoint de la DDFiP de l'Indre
au 1er septembre 2021.

Direction départementale
des Finances publiques de l'INDRE

La directrice départementale des Finances publiques

10 rue Albert 1er
36019 CHATEAURoux cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34

ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de délégation générale de signature au directeur adjoint.

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Indre,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de Madame Maryvonne DESBOIS, administrateur général des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 24 août 2018, la date d'installation de Madame Maryvonne DESBOIS dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Maryvonne DESBOIS

Administrateur général des Finances publiques,

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00006

Décision de délégation spéciale de signature
pour les missions rattachées de la DDFiP de
l'Indre au 1er septembre 2021.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'INDRE

La directrice départementale des Finances publiques

10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34

ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision de délégation spéciale de signature pour les missions
rattachées.**

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Indre,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 1246-2012 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 1247-2012 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination et affectation de Madame Maryvonne DESBOIS, administrateur général des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 24 août 2018, la date d'installation de Madame Maryvonne DESBOIS dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Indre ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de ses missions, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à **M Sébastien LEGENDRE**, inspecteur principal :

➤ **pour la mission Risques et Audit ;**

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2021.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Maryvonne DESBOIS

Administrateur général des Finances publiques,

Direction Départementale des Finances
Publiques

36-2021-09-01-00003

Liste des responsables de service de la DDFiP de
l'Indre disposant de la délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal au
1er septembre 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'INDRE

La directrice départementale des Finances publiques

10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34
ddfip36@dgifp.finances.gouv.fr

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Prénom - Nom	Responsables des services
Mme Isabelle SOUGY	Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Châteauroux 1
M. Thierry CHABRIER	Service départemental des impôts fonciers
Mme Sylvie COUDRIER	Pôle de recouvrement spécialisé de Châteauroux
Mme Catherine ROYER	Pôle unifié de contrôle de Châteauroux
Mme Anne LAURES	Service des impôts des entreprises de Châteauroux
M. Joël PERROT	Service des impôts des particuliers de Châteauroux
M. Didier TOURNOIS	Service des impôts des particuliers d'Argenton-sur-Creuse
M. Jean-Christophe SIRIEIX	Service des impôts des entreprises et des particuliers d'Issoudun
M. Xavier SAVARY	Service des impôts des particuliers de La Châtre
M. Pascal MOINARD	Service des impôts des entreprises et des particuliers de Le Blanc

Châteauroux, le 1^{er} septembre 2021

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de l'Indre


Maryvonne DESBOIS

Direction Départementale des Territoires

36-2021-08-31-00006

ARRETE du 31 août 2021 portant sur les prescriptions particulières au récépissé de déclaration n° D drainage 03/2021, prises au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant la déclaration d'existence et la création de réseaux de drainage, avec rejets dans les bassins versant du ruisseau « des Bailedets », « du bois de Beaumoins », et celui de « Mouhère », sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, délivré à Monsieur Michel BRIMBAL, domicilié « La Chaume » 36 400 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des Territoires
Service Planification-Risques-Eau-Nature**

ARRETE du **31 AOUT 2021**

portant sur les prescriptions particulières au récépissé de déclaration n° D drainage 03/2021, prises au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant la déclaration d'existence et la création de réseaux de drainage, avec rejets dans les bassins versant du ruisseau « des Bailedets », « du bois de Beaumoins », et celui de « Mouhère », sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, délivré à Monsieur Michel BRIMBAL, domicilié « La Chaume » 36 400 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE

LE PREFET DE L'INDRE

Vu la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

Vu le code de l'Environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-60 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé le 04 novembre 2015 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-08-05-00001 du 05 août 2021, portant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-08-10-00001 du 10 août 2021, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ;

Vu le document de coordination régionale des services en charge de la police de l'eau en date du 21 avril 2004, portant sur le drainage en Région Centre ;

Vu les recommandations générales provisoires à prescrire relatives aux ouvrages correspondants ;

Vu la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, déposée le 20 avril 2021 et complétée le 25 juin 2021, par Monsieur Michel BRIMBAL, domicilié « La Chaume » 36 400 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, concernant la déclaration du projet de 36,00 hectares de réseaux de drainage, l'existence de 2,58 hectares de réseaux de drainage réalisés avant 1993 et de 44,34 hectares de drainage réalisés après

1993 sur les bassins versant du ruisseau « des Bailedets », « du bois de Beaumoins », et celui de « Mouhère », sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE ;

Vu votre courrier en date du 7 juillet 2021 ;

Vu le récépissé n° D drainage 03/2021 délivré le 21 juillet 2021 à Michel BRIMBAL, et correspondant au dossier déposé ;

Vu l'absence de réponse à ce jour considéré comme un avis favorable du déclarant concernant les prescriptions spécifiques sollicitées par courrier en date du 24 juillet 2021 ;

Considérant l'absence de prescriptions générales et particulières applicables aux travaux de drainage ;

Considérant que les eaux issues des réseaux de drainage contiennent une charge polluante incompatible, sans traitement adéquat, à un rejet dans les eaux superficielles et qu'il nécessite que des prescriptions particulières soient fixées pour définir des mesures correctrices et compensatoires afin d'assurer la protection des eaux superficielles dans lesquelles les rejets sont prévus ;

Considérant que l'efficacité des fossés collecteurs des rejets de drainage pour le traitement des eaux de drainage ne peut être assurée qu'avec un entretien régulier et particulier de ces derniers ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Indre;

ARRETE

Article 1 : Conditions générales

Les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration sans préjudice des dispositions résultant des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Le pétitionnaire est tenu au maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages et au respect des prescriptions particulières suivantes.

Article 2 : Prescriptions particulières visant à limiter les impacts négatifs des rejets des réseaux de drainage à créer sur les eaux superficielles

Un système de grille devra être mis en place en sortie des exutoires des

collecteurs de drains.

Afin de garantir un traitement suffisant des eaux par les fossés avant qu'elles ne rejoignent les eaux superficielles des cours d'eau « des Bailedets », « du bois de Beaumoins », et celui de « Mouhère », ces derniers doivent être maintenus enherbés.

Article 3 : Prescriptions particulières visant à limiter les pollutions diffuses sur les eaux superficielles

L'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des fossés exutoires, est soumise au respect des règles de distance minimale mentionnées pour chaque produit et est proscrite, dans tous les cas, pour leur « entretien ».

Article 4 : Préservation des têtes de bassin versants

Conformément au chapitre 11 du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 Bassin Loire Bretagne), l'emprise sur les parcelles dont les pentes sont supérieures à 2 % ne seront pas drainées (parcelles n°43*, 61, 62, 63* section H).

Article 5 : Préservation des zones humides

Les zones humides identifiées sur les parcelles n°43*, 47*, 52*, 61, 62*, 63 , 175, 182, 251, 252, 254, 255, 256, 260*, 476 section H ne seront pas drainées.

Les parcelles n° 148, 149, 150*, 151* ont été identifiées comme zone humide et drainées en 2016. Les drains devront être coupés ou retirés conformément à votre engagement par courrier du 07 juillet 2021 et ce avant le 15 septembre 2021 afin que la zone humide retrouve sa fonctionnalité.

Article 6 : Voies et délais de recours

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions.
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

- le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Publicité et information des tiers

Cet acte sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de l'Indre pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 8 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre, la mairie de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, le Directeur Départemental des Territoires de l'Indre chargé de la police de l'eau du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


La Directrice Départementale
des Territoires Adjointe

Hélène BURGAUD-TOCCHET

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-30-00002

Arrêté du 30 août 2021 fixant le nombre,
l'emplacement et les périmètres des bureaux de
vote pour les élections au suffrage universel
direct à compter du 1er janvier 2022



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections**

ARRÊTÉ du 30 août 2021

fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1^{er} janvier 2022

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code électoral et notamment son article R40 ;

Vu l'instruction ministérielle n° NOR/INTA 1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant les changements intervenus et signalés par les maires du département ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application de l'article R40 du code électoral l'emplacement et le périmètre géographique des 326 bureaux de vote du département de l'Indre sont fixés ainsi qu'il suit en annexe, pour toutes les élections susceptibles de se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfètes et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane SINAGOGA

Voies de recours au verso

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- d'un recours gracieux (adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36019 Châteauroux CEDEX) ,
- d'un recours hiérarchique (adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Place Beauvau Paris 8^{ème}) ,
- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergniaud – 87000 Limoges ou par l'application www.telerecours.fr.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Aigurande	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Maison de l'expression et des loisirs Avenue de l'Europe	Toute la commune
Aize	2	Levroux	1	01	Mairie 4 rue de la Mairie	Toute la commune
Ambrault	2	Ardentes	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 1 place de l'Église	Toute la commune
Anjouin	2	Valençay	1	01	Espace associatif	Toute la commune
Ardentes	2	Ardentes	3	01 Bureau centralisateur	Mairie Place de la République	Bourg d'ARDENTES, quartier Saint-Vincent
Ardentes	2	Ardentes	3	02	Maison des associations 19, rue de la Gare	Bourg d'ARDENTES, quartier Saint-Martin
Ardentes	2	Ardentes	3	03	Salle 6 Rue George Sand	Tous les écarts de la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	01 Bureau centralisateur	Espace Jean Frappat Rue de la Grenouille	<p>Au Sud et à l'Est : La rivière (la Creuse) partie droite jusqu'à la RN 20, Place de la République, les rues Barbès et Rosette comprises, l'âge. A l'Ouest : La limite de la commune du PECHEREAU, Bournoiseau. Au Nord : La Rue Ledru Rollin non comprise. Tous les écarts exceptés la Caillaude et la Folie. Au nord et à l'Ouest : Chemin de Bridonnet, Moulin de Chambon.</p>
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	02	Espace Jean Frappat Rue de la Grenouille	<p>Au Sud et au Nord: La rivière (la Creuse) partie gauche jusqu'à la RN 20, la partie comprise entre le vieux pont et la Place de la République, la rue Gambetta, l'impasse Bruand, la rue Barra comprises, la rue Ledru Rollin jusqu'à la ligne SNCF, l'âge. A l'Ouest : La limite de la commune de THENAY, Aribout de Bournoiseau. Au sud et à l'Ouest : Les Ségoins, Route de Lignac Au nord et à l'Ouest : Route de Saint-Gaultier, Chemin de la présidence.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	03	Cantine Merle Blanc 1 Rue Montaigne	Au Nord : la limite de la commune de SAINT-MARCEL, A l'Est : la limite de la commune du PECHEREAU, Au Sud : la rue Ledru Rollin à partir de la ligne SNCF, A l'Ouest : la ligne SNCF, Les écarts : la Caillaude et la Folie.
Argy	1	Buzançais	1	01	Maison des associations 22 Route de Pellevoisin	Toute la commune
Arpheuilles	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 place de l'Église	Toute la commune
Arthon	2	Ardentes	1	01	Salle du Conseil municipal et des mariages Place de la Mairie	Toute la commune
Azay-le-Ferron	1	Le Blanc	1	01	Salle socio-culturelle Rue Hersent Luzarche	Toute la commune
Badecon-le-Pin	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 4 place de la mairie	Toute la commune
Bagneux	2	Valençay	1	01	Mairie 5 rue Fontaine Saint-Clair	Toute la commune
Baraize	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 1 rue de la Fontaine Saint-Cloud	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Baudres	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 2 Rue des Tilleuls	Toute la commune
Bazaiges	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 1 route de Celon	Toute la commune
Beaulieu	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 3 rue de la Mairie	Toute la commune
Bélabré	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 8 avenue Jean Jaurès	Toute la commune
La Berthenoux	2	La Châtre	1	01	Salle des associations 10 rue des maîtres sonneurs	Toute la commune
Le Blanc	1	Le Blanc	6	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Place de la Libération	Au Nord : Place de la Libération, Rue de Ruffec, Rue Saint Lazare (incluse) A l'Est : Fin de la Rue de Ruffec, fin de la Rue de la République, fin du Boulevard Mangin de Beauvais (toutes ces voies étant incluses) Au Sud : Rive droite de la Creuse, partie comprise entre les boulevards Chanzy et Mangin de Beauvais (inclus) A l'Ouest : Boulevard de Chanzy
Le Blanc	1	Le Blanc	6	02	Gymnase des Ménigouttes Rue Georges Pompidou	Au Nord : Limites communales avec POULIGNY-SAINT-PIERRE et RUFFEC-LE-CHATEAU, de la rive droite de la Creuse à la route de Rosnay A l'Est : Route de Rosnay incluse, Avenue Gambetta et Rue St Lazare (ces deux voies n'étant pas comprise) Au Sud : Rive droite de la Creuse, de la limite communale au Boulevard Chanzy (non inclus) A l'Ouest : Limite communale avec POULIGNY-SAINT-PIERRE

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Blanc	1	Le Blanc	6	03	Gymnase Jean Moulin n°1 6 Rue Jean Giraudoux	<p><u>Au Nord</u> : Route de Rosnay non incluse, Avenue Gambetta</p> <p><u>A l'Est</u> : Limites communales avec ROSNAY et RUFFEC-LE-CHATEAU, de la Route de Rosnay à la voie du chemin de fer</p> <p><u>Au Sud</u> : Voie de chemin de fer, partie du centre ville comprenant Rue Jules Ferry, Rue Faye, Allée des Résolières, Boulevard des Résolières, Rue Jean Mermoz, Rue Bordessolles</p>
Le Blanc	1	Le Blanc	6	04	Gymnase Jean Moulin n°2 6 Rue Jean Giraudoux	<p><u>Au Nord</u> : Voie ferrée (sauf rue du 8 mai 1945 comprise)</p> <p><u>A l'Est</u> : Limite communale avec RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>Au Sud</u> : Rive droite de la Creuse, du Boulevard Mangin de Beauvais (non compris) aux limites avec RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>A l'Ouest</u> : Rue des Echardons et Rue Jean Rameau incluses, Rue Bourdessolles, Boulevard John Kennedy, Boulevard des Résolières, Allée des Résolières, Rue Jean Mermoz (Toutes n'étant pas comprises)</p>
Le Blanc	1	Le Blanc	6	05	Ecole primaire du Château Salle A Impasse Saint-Cyran	<p><u>Au Nord</u> : Rive gauche de la Creuse comprise entre la limite communale avec RUFFEC-LE-CHATEAU et le Pont</p> <p><u>Au Sud</u> : Limites communales avec BELABRE, MAUVIERES et RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>A l'Ouest</u> : Rue de la Poterne, Rue du Dr Fardeau, Rue de la Guignière, Rue de la Guilbardière (toutes ces voies étant comprises)</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Blanc	1	Le Blanc	6	06	Ecole primaire du Château Salle B Impasse Saint-Cyran	<u>Au Nord</u> : Rive gauche de la Creuse comprise entre le Pont et la limite communale de SAINT-AIGNY <u>A l'Est</u> : Rue Blaise Pascal comprise et la Rue des Massicots <u>Au Sud</u> : Limite communale avec CONCREMIERS <u>A l'Ouest</u> : Limite communale avec SAINT-AIGNY
Bommiers	2	La Châtre	1	01	Mairie 17 Rue de l'Ouche	Toute la commune
Bonneuil	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 6 Route de la marche	Toute la commune
Les Bordes	2	Issoudun	1	01	Salle des associations 19 rue des Davignons	Toute la commune
Bouesse	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 12 route d'Arthon	Toute la commune
Bouges-le-Château	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 5 place de la Mairie	Toute la commune
Bretagne	2	Levroux	1	01	Salle Michel Brunceau 4 route de Bouges	Toute la commune
Briantes	2	La Châtre	1	01	Mairie 4 place Jean Moulin	Toute la commune
Brion	2	Levroux	1	01	Mairie 22 route d'Issoudun	Toute la commune
Brives	2	La Châtre	1	01	Mairie 4 Chaussée de César	Toute la commune
La Buxerette	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Buxeuil	2	Levroux	1	01	Mairie 2 Place de l'Église	Toute la commune
Buxières-d'Aillac	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Route de Châteauroux	Toute la commune
Buzançais	1	Buzançais	4	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées rive droite de l'Indre jusqu'à la Rue Grande, puis la Rue Grande côté pair, Avenue du 11 novembre côté pair jusqu'à la Rue Louis Braille non comprise.
Buzançais	1	Buzançais	4	02	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées rive gauche de l'Indre jusqu'à la Rue des ponts, puis la Rue des ponts côté pair, et la Rue des Hervaux côté pair.
Buzançais	1	Buzançais	4	03	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées entre la Rue des Hervaux côté impair, la Rue des ponts côté impair, la Rue grande côté impair, jusqu'à la Rue de la Turquerie comprise, puis toutes les rues comprises entre le ruisseau Carême et la Rue grande puis le côté impair de la Rue Notre Dame.
Buzançais	1	Buzançais	4	04	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées entre la Rue Notre Dame, côté pair jusqu'à la Rue Aristide Briand non comprise, toutes les rues situées rive droite du ruisseau Carême jusqu'à la Rue de la Turquerie non comprise, puis l'Avenue du 11 novembre côté impair jusqu'à la limite de Buzançais

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Ceaulmont	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie Les Granges 1 place de l'Armistice	Toute la commune
Celon	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle polyvalente 1 Route du bois du terroir	Toute la commune
Chabris	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes Rue de la République	Rue du Pont, Avenue Pasteur, Rue des Acacias, Rue du Stade, Rue de Varennes, Rue des Billettes, Rue du Chauchy, Rue du Four, Rue du Centre Rue Alexandre Prévost, Rue de la Garenne, Rue et Place du Champ de Foire, Rue de Beauregard, Avenue V. Hugo, Rue de la Gare, Rue A. Jourbert, Rue du puits Couton, Rue de Beauvais, Quartier Hôtel Dieu, Rue de Selles, Rue de Villeret, Rue du safran, Rue grande, Route de Selles, Rue de Launay, Rue de Launay des Haies, Rue des planchettes, Chemin des pelles, Les petits Chambons, Route des Touches les Vigneaux, Le Petit Givry, La fontaine (rivière), La taille des haies, La Jarrerie, Le grand Givry Civray, Beauregard, Launay, Puance Fomptin, La Picacellerie, La maison brûlée, les Orillards, Le Transval, Villeret

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Chabris	2	Valençay	2	02	Salle des Fêtes Rue de la République	Place A. Boivin, Rue J. Jaurès, Rue du Tertre, Rue des lauriers, Rue des anémones, Rue du coteau vert, Route de Dun, Rue du château d'Eau, Rue de Verdun, Rue Roger Moisan, Rue Abel Bonnet, Rue de la République, Chemin Franquelin, Rue du docteur Tourangin, Rue de l'enfer, Rue Ohmann, Rue du bac, Chemin de Chambon, La Tuilerie, Rue Ernest Pinard, Route de Saint Julien, Route de la vacherie, Rue de Lansee, Chemin du pèlerinage, Rue des vignes, La Motte, Les Dupins, Les poitiers, Le marais, Les Galliers, Le grand village, Le haut bois, La Fréna, Le haut labeur, Les petits Augeons, Les souches, La petite vacherie, La grande, La Chaumendin, Gatine, Madagascar, Malpogne, Les Bizeaux, Les Goujonneaux, Le couvent de Glatigny, La touche, Le moulin de la grange, La maison neuve, La Clate, Le Gué des îles, La rivière.
Chailac	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle de réunion de la Mairie Place Fernand Portier	Toute la commune
Chalais	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie Ancienne salle de classe 17 rue Désiré Gourdin	Toute la commune
La Champenoise	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 22 rue de la Mairie	Toute la commune
Champillet	2	La Châtre	1	01	Salle polyvalente communale Route de la Châtre	Toute la commune
La Chapelle-Orthemale	1	Buzançais	1	01	Mairie 2 route de Neuillay-les-Bois	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
La Chapelle-Saint-Laurian	2	Levroux	1	01	Mairie 1 Le Bourg	Toute la commune
Chasseneuil	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle de l'Ecole 1 Rue des combattants	Toute la commune
Chassignolles	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	01 Bureau centralisateur	Hôtel de ville 12 Place de la République	Hôtel de ville, Rue Claude Pinette, Rue Dauphine, Rue Gabriel Nigond, Rue Grande (côté impair du n° 57 à la fin - côté pair du n° 36 à la fin), Rue Gutenberg, Rue des Halles, Place Robert Monestier, Rue Jean Jaurès, Rue du marché, Rue Molière, rue des pavillons, Rue Porte aux Guédons, Place de la République, Rue Ledru Rollin (côté impair du n° 37 et la fin - côté pair du n° 26 à la fin), Rue du Gué aux Chevaux, Rue de l'Indre, Rue des Ponts, Square Saint John Perse, Rue petite des bouchers, Rue Saint Cyran, descente de la grande échelle, passage de la petite échelle, Rue du Président Wilson, Chemin rural dit de la baignade, impasse du Palan, passage Notre Dame, Place Saint Cyran, Rue Amiral Ribourt, Rue descente de ville, Rue des Notaires, Rue du Général Bertrand, Rue du grand mouton, Rue du Palan, Rue du père Adam, Rue Guimon Latouche, Rue Jean Luron, Rue Joseph Bellier, Rue traversière, Rue du Palan, impasse de la lune, Place de la victoire et des alliés, Place du Palan, Place Roger Brac, Rue de l'écho, Rue de la Poste, Rue des jeux marins, Rue des Remparts, Rue du château Raoul, Rue petite du Palan, Rue porte neuve, Rue Victor Hugo, Rue Saint-Martin, Rue vieille prison, Avenue. Charles de Gaulle (côté impair jusqu'au n° 5), Galerie Victor Hugo, avenue. du 6 juin 1944 (côté impair).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	02	École élémentaire Les Marins 20 Avenue Saint-Pierre	Avenue de l'Ambulance, Rue Anatole France, Rue Alfred de Vigny, Rue du Berry, Rue du boulevard, rue de la couture (côté pair jusqu'au n° 64 – et du n° 68 à la fin), Rue Ernest Courtin, boulevard George Sand (côté impair du n° 49 à la fin – côté pair du n° 90 à la fin), Rue Georges Bernanos, Rue Jolivet, Rue Kléber (côté pair – côté impair du n° 15 à la fin), Boulevard des Marins, Rue Pierre Leroux, Rue Rollinat, Rue Rouget de l'Isle, Avenue Saint-Pierre, Rue Vachez, Boulevard de la Vrille (côté impair jusqu'au n° 39 – côté pair), Rue de la Vrille, Impasse de la Vrille, Allée de la Vrille, Impasse de la Brasserie, Rue Hélier Cosson, Impasse Sagot, Avenue Charles de Gaulle (côté pair jusqu'au n° 52).
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	03	Accueil de loisirs de Touvent 8 Allées des Lauriers	Boulevard Arago (côté impair), Rue Bernard Naudin, Avenue John Kennedy (côté impair jusqu'au n° 119 - côté pair jusqu'au n° 106), Rue de Notz (côté impair jusqu'au n° 135 – côté pair jusqu'au n° 144), Impasse de Notz, Rue Raoul Adam, Allée Gilbert Becaud, Boulevard Croix Normand (côté impair), Chemin rural n° 10 de Notz à Cré et à Scrouze, chemin rural n° 3 de Gireigne à Châteauroux, Impasse Charlier, Rue Charlier, Rue de la Loge, Rue de Vernusse (côté pair du n° 18 à la fin – côté impair du n° 19 à la fin), Rue Henriette Labonne, Rue Patrice Comboliaud (côté impair jusqu'au n° 85 – côté pair jusqu'au n° 74), Rue des Aubrays (côté pair), Rue Passageon, Rue Pérard.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	04	École maternelle Montaigne 58 bis, rue Montaigne	Rue Bernardin, Impasse de la Brauderie, Rue Chaussset, Boulevard de Cluis (côté pair), Boulevard Croix Normand (côté pair), Rue Denfert Rochereau, Rue de la folie comtois, Rue Galliéni, Rue Geoffroy Talichet, Rue Jean Nicot, Rue Louis Blanc, Rue du moulin, Rue Parmentier, Rue Pierre Gaultier, Impasse Pierre Gaultier, Rue Saint-Fiacre, Rue de Tivoli, Avenue de Verdun (côté impair jusqu'au n° 115 – côté pair jusqu'au n° 134), Impasse. Auliard, Allée Seron frères, Avenue Charles de Gaulle (côté impair du n° 41 à la fin – côté pair du n° 102 à la fin), Rue Camille Desmoulins, Rue Hoche, Rue Marceau, Rue Raspail (côté impair du n° 51 à la fin – côté pair du n° 72 à la fin), Boulevard Arago (côté pair), Avenue de La Châtre (côté pair jusqu'au n° 58), Place des tabacs.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	05	École maternelle Saint Martial 6 rue Saint-Martial	Impasse des Américains, Rue André Parpais, Rue Fosse Bélo, Rue Lamartine, Rue Lézerat, Rue de Mousseaux, Rue Napoléon Chaix, Rue du Paincourt, Rue Pasteur, Rue de la Pingaudière, Cour de la Pingaudière, Rue du Président Kruger, Allée de l'espérance, Rue du 14 juillet, Rue Roger Cazala, Rue de Strasbourg (côté impair jusqu'au n° 111 – côté pair jusqu'au n° 88), Place Voltaire, Impasse Voltaire, Allée Valentin Haüy, Cours Saint- Luc, Place de la Gare.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	06	École maternelle du Colombier 12 Rue du Colombier	Impasse Alapetite, Rue du Colombier, Rue des Etats Unis (côté pair du n° 58 jusqu'à la fin – côté impair du n° 87 jusqu'à la fin), Rue Fleury, Rue Fontaine Saint-Germain, Rue Just Veillat, Rue Joseph Bara, Rue de la Rochette, Rue des soupirs, Rue Edmée Richard, Rue Marguerite Yourcenar.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	07	École élémentaire Saint Martial 6 rue Saint-Martial	Rue Basse, Rue petite basse, Ruelle basse, Avenue Marcel Lemoine (côté pair – côté impair jusqu'au n° 31), Rue des États Unis (côté impair jusqu'au n° 87 – côté pair jusqu'au n° 58), Rue Paul Accolas, Allée Jean Giraudoux, Place Gambetta, Place Lafayette, Place Ste Hélène, Rue Alain Fournier, Rue Brétine, Rue de la Cueilie, Rue descente des Cordeliers, Rue dorée, Rue du Dr Berton, Rue du progrès, Rue Grande (côté impair jusqu'au n° 57 – côté pair jusqu'au n° 36), Rue Montaboulin, Rue porte Thibault, Rue Saint Martial, Rue Thabaud Boislareine, Rue Albert 1er, Rue Bourdillon jusqu'au n° 13, Rue de la Gare, Rue du conseil, Rue Saint-Luc, Rue Ledru-Rollin (côté impair jusqu'au n° 37 – côté pair jusqu'au n° 26), Avenue Gédéon Duchâteau (côté impair).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	08	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Rue Ampère (côté pair jusqu'au n° 70), Boulevard de Bryas (côté impair – côté pair jusqu'au n° 84), Impasse de Bryas, Rue Bergson, Avenue de La Châtre (côté impair jusqu'au n° 85 – côté pair du n° 58 jusqu'au n° 192), Rue Clair Talichet, Rue Hector Berlioz (côté impair jusqu'au n° 27 – côté pair jusqu'au n° 30), Rue Honoré de Balzac (côté impair), Rue Léo Delibes, Rue Mozart, Rue Robert Schumann, Rue du Maréchal Joffre, Rue Pierre et Marie Curie (côté impair jusqu'au n° 89 – côté pair jusqu'au n° 90), Rue des Cigarières, Place des Cigarières, Rue Colbert, Place Colbert, Rue Alfred Dauvergne, Impasse de la Pingaudière, Rue Eugène Rolland, Place Eugène Rolland, Rue du Scaferlati, Place du Scaferlati, rue Albert Calmette, Rue Beauséjour, Rue Camille Guérin.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	09	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Rue du Maréchal Foch, Rue Frédéric Passy, Rue Henri Dunant, Allée du Maréchal Juin, Rue Jacques Lacour, Allée Paul Sabatier, Rue Pierre et Marie Curie (côté pair du n° 90 à la fin – côté impair du n° 89 à la fin), Rue Ampère (côté impair – côté pair du n° 70 à la fin), Rue du Chardelevre, Rue Gay Lussac, Rue des Nations, Chemin de Soulasse, Boulevard de Bryas (côté pair du n° 84 jusqu'au n° 100), Avenue de La Châtre (côté impair du n° 85 au n° 275 – côté pair du n° 192 au n° 342), Chemin rural n° 30 de Mousseaux à Bitray, Chemin rural dit des Fadeaux, Rue de la Paix, Allée du Verger, Rue du Rondeau, Rue Benjamin Franklin.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	10	École maternelle Jean Zay 18, Rue Albert Aurier	Rue Albert Aurier, Rue Basset, Rue Cornet Bessayrie, Rue du Champ Carreau, Rue Emile Zola, Rue Ernest Nivet, Rue du Fontchoir, Rue Jeanne d'Arc, Impasse Jeanne d'Arc, Rue Jean Zay, Rue du moulin Saint-Denis, Impasse Morel, Rue Raymond, Impasse Saint-Denis, Rue Schwob, Rue de Strasbourg (côté pair du n° 88 à la fin – côté impair du n° 111 à la fin), Rue Théodore Vacher, Rue du 3ème RAC (côté impair jusqu'au n° 33 – côté pair jusqu'au n° 124), Boulevard Saint-Denis (côté impair), Chemin du Lavoisier (côté impair), Le Cendrier (rue du 3ème RAC), Rue Chauvigny, Maison de retraite George Sand, Rue de la Liberté.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	11	École maternelle Jean Zay 18, Rue Albert Aurier	Rue Alphonse Daudet, Rue Albert Dugéni, Rue Jules Grévy, Rue de la vallée de Chambon, Rue de Chambon, Rue Claude Debussy, Rue Dieudonné Costes, Rue Frédéric Chopin, Rue Georges Guynemer, Rue Louis Blériot, Allée Maryse Bastié, Rue Marinier, Rue des pères tranquilles, Rue René Mouchotte, Allée du Rotissant, Boulevard Saint-Denis (côté pair), Rue du 3ème RAC (côté impair du n° 33 à la fin – côté pair du n° 124 à la fin), Allée de Tolière, Chemin rural dit des Caillauts, Rue Jules Massenet, Allée Jules Massenet, Rue d'Acadie, Rue du Québec, Allée de la Louisiane, Place Jacques Cartier, Place Samuel Champlain, Place Montcalm, Place Rochambeau, Chemin rural dit des Ferrandes, Rue Jeanne d'Arc prolongée, Rue Edouard Herriot, Boulevard de Bryas (côté pair du n° 100 à la fin), Chemin du Lavoisier (côté pair), Allée du ruisseau des tabacs.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	12	École maternelle du grand Poirier 5, Rue du Grand Poirier	Rue Arthur Rimbaud, Allée Albert Samain, Rue Alfred de Musset, Rue André Gide, Allée Beaumarchais, Rue Etienne de la Boétie, Rue Comtesse de Ségur, Avenue du Maréchal de Latre de Tassigny, Rue François Mauriac, Allée Frédéric Mistral, Rue Guillaume Appolinaire, Rue du grand poirier, Rue Gérard de Nerval, Allée Jean de la Bruyère, Allée Charles Cros, Boulevard Blaise Pascal (côté impair jusqu'au n° 5), Boulevard des Charmilles, Impasse des Genêts, Rue Louis Aragon, Chemin rural dit de la Brauderie, Rue de Lourouer, RD 920.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	13	Espace Madeleine Sologne 6,Rue Max Hymans	Allée de la Bourie, Allée d'Auteuil, Cour de la Bourie, Rue Boris Vian, Rue de Châtelerault (côté impair du n° 227 à la fin – côté pair du n° 232 à la fin), allée de Chantilly, Rue Cécile Soré, Rue Fernand Raynaud, Allée de l'Hippodrome, Rue Jean Vilar, Rue Jacques Prévert, Allée de Longchamp, Allée de la Rochefoucault, Allée de Sagan, Allée de Talleyrand, Boulevard de la Valla (côté impair), Boulevard de la Valla prolongé, Allée de Vincennes, Rue Jean Gabin, Rue Sacha Guitry, Rue Sarah Bernhardt, Rue André Bourvil, Rue Philippe Noiret, Chemin rural dit de Fonds, Chemin rural n° 43 de Vilaine à Font, Rue Lino Ventura, Rue Jacques Villeret, Von, Chemin rural n° 6 de Notz à Vilaine.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	14	École maternelle Arago 6 Rue Jean-Baptiste Charcot	Rue André Chenier, Rue de la Croix Guérat, Boulevard de l'école Normale, Rue des Fontaines, Rue Hugues Lapaire, Rue Jules Amirault, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Louis Lumière, Place Anselme Pataud-Mirand, Allée de la Closerie, Boulevard de St Maur, Avenue de Tours, Chemin de Villegongis, Chemin de Breilay, Rue du Point du Jour, Rue Edouard Ramonet, Allée Bernard Mesnager.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	15	École maternelle Jean Racine 8 Boulevard du Moulin neuf	Rue Abbé Paviot, Rue de belle rive, Rue braille, Rue de la Catiche, Rue Félix Pyat, Rue de la Fuie, Rue grand maison, Rue grande Saint Christophe, Rue des Jeux Saint-Christophe, Rue petite des jeux Saint Christophe, Rue de la loutre, rue croix Perrine, Rue du Gué Jacquet, Rue des Perrières, Avenue du Pont Neuf, Place Saint Christophe, Boulevard du moulin neuf, Impasse de belle rive, Chemin rural dit de Château Gaillard à Salles, Rue Saint Vincent, Rue de la bièvre (côté impair), Rue des castors, Allée des rives de l'Indre, Avenue Daniel Bernardet, Avenue Gédéon du Château (côté pair), Chemin du désert, Place du Rochat, Rue de Belle Isle, Ruelle de Belle Isle, Rue de la prairie, Rue du Rochat, Rue petite du Rochat.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	16	Espace Madeleine Sologne Rue Max Hymans	Avenue d'Argenton (côté pair), Rue Charles Dullin, Rue des combattants d'AFN, Avenue Gérard Philippe, Rue Jacques Copeau, Rue du lieutenant Colonel Pichené, Allée des lucioles, Rue Louis Jouvet, Rue Max Hymans, Rue des Madrons, Rue Pierre Fresnay, Rue Jules Raimu, Allée de Toutifaut, les Madrons, Toutifaut, Vilaines, Rue Simone de Beauvoir, Rue Albert Laprade, Rue du grand pré, Rue du pré Fleuri, Allée Martine Carol, Cour des Madrons, Rue Henry de Montfreid, Rue de Châtelierault (côté impair jusqu'au n° 227 – côté pair jusqu'au n° 232), chemin rural n° 1 de Saint-Maur à Gireugne.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	17	École maternelle Victor Hugo 7 Rue d'Aquitaine	Rue d'Anjou, Rue d'Auvergne, Rue de beau pré, Rue Eugène Grillon, Allée de la Grenouillère, Rue du Genièvre, Allée des Grouailles, Rue Hervé Faye, Place du Limousin, Allée Laisnel de la Salle, Allée des maçons, Rue du Préfet Dalphonse, Rue Ratouis de Limay, Rue de Savoie, Allée du Sorvet, Place de Touraine, Chemin des vignes Saint Jean, Rue de Notz (côté impair du n° 135 à la fin – côté pair du n° 144 à la fin), Avenue d'Occitanie, Rue de Vernusse (côté impair jusqu'au n° 19 – côté pair jusqu'au n° 18), Rue de Gireugne (côté pair du n° 44 à la fin), le Clergé, Notz, Rue du clergé, Place de Champagne, Chemin rural du n° 2 de la Vallée de Gireugne, Chemin rural n° 4 de Gireugne à Notz, Place de Notz, Allée du Béarn, Chemin du Champ Bossu, Chemin rural n° 9 dit du champ Bossu, Chemin des mésanges, Allée du Roussillon, Rue du pré Naudin.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	18	École maternelle Victor Hugo 7 Rue d'Aquitaine	Avenue d'Argenton (côté impair), Rue d'Aquitaine, Place d'Auvergne, Rue de Bourgogne, Place de Bretagne, Rue de Provence, Place du Berry, Place du Dauphiné, Rue Alfred Nobel, Rue Henri Becquerel, Rue Jean Perrin, Rue Paul Langevin.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	19	Accueil de loisirs de Touvent 8 Allées des Lauriers	Rue Patrice Comboliaud (côté impair du n° 85 à la fin – côté pair du n° 74 à la fin), Rue du Champ Le Roy, Rue Eisenhower, Allée Franklin Roosevelt, Rue de Gireugne, (côté impair – côté pair jusqu'au n° 44), Rue des Méraudes, Rue de la vallée aux prêtres, Village de Cré, Chemin des Orangeons, Chemin rural dit des Orangeons, Chemin rural n° 12 des Orangeons à Cré, Chemin rural du village de Cré, Rue des meuniers, Allée des rosiers, Avenue John Kennedy (côté impair du n° 119 à la fin, côté pair du n° 106 à la fin), Rue Georges Legagneux, Rue Michel Guillemont, Rue des Aubrays (côté impair), Rue François Hervier, Rue Robert Barriot, Rue Winston Churchill.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	20	École maternelle Montaigne 58 bis, rue Montaigne	Rue Beauchef, Rue de la Concorde, Rue Henri Cosnier, Rue Montaigne (côté impair jusqu'au n° 101 – côté pair jusqu'au n° 100), Impasse Montaigne, Rue Saint Jean Bosco, Rue du 8 mai 1945 (côté pair – côté impair du n° 9 à la fin), Rue Paul Debard, Impasse du lotissement Talichet, Allée Auguste Rodin, Allée de la libération, Allée de la tuilerie, Avenue de Verdun (côté impair du n° 115 au n° 191), Rue Combanaire (côté impair jusqu'au n° 21 – côté pair jusqu'au n° 12), Boulevard de Cluis (côté impair).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	21	Mairie Annexe 29, Rue Eugène Delacroix	Avenue Bernard Louvet, Allée Charles Péguy, Rue Descartes, Allée François Villon, Rue du 8 mai 1945 (côté impair jusqu'au n° 9), Rue Fernand Maillaud, Rue Jacques Cœur, Allée des 4 septiers, Rue de la vallée Saint-Louis, Rue Denis Papin, Rue François-René de Châteaubriand, Rue Jean Richepin, Rue Michelet.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	22	Mairie Annexe 29, Rue Eugène Delacroix	Allée Buffon, Rue Combanaire (côté pair du n° 12 jusqu'au n° 150 – côté impair du n° 21 au n° 143), Allée Edouard Branly, Square Edouard Branly, Rue Charles Comodonico, Place du Marché Saint Jean, Rue Eugène Delacroix, Rue François Fénélon, Allée Gustave Flaubert, Allée Auber, Allée Jules Sandeau, Allée Georges Bizet, Rue Lamennais, Rue du 11 novembre 1918, Allée Prosper Mérimée, Rue Edith Piaf, Rue de beaupuits, Rue Georges Courteline.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	23	École maternelle Lamartine 69 Allée des platanes	Rue André Malraux, Rue de l'Eguillon, Rue Jean Giono, Rue Jules Chauvin (côté pair jusqu'au n° 10), Lycée agricole de Touvent, Rue Marcel Pagnol, Chemin Henri Cochet, Rue Paul Fort, Place Roger Couderc, Rue Gustave Eiffel, Rue de Scrouze (côté impair – côté pair jusqu'au n° 24), Rue Saint Exupéry, Avenue de Verdun (côté impair du n° 191 à la fin – côté pair du n° 216 à la fin), Scrouze, Boulevard Le Corbusier, Allée de la Croix des Barres, Rue Victor Baltard, Rue Victor Laloux, Avenue André le Nôtre, Rue Hector Guimard, Rue Claude Nicolas Ledoux, Rue Jérôme Legrand, Rue Robert Mallet-Stevens, Rue Oscar Niemeyer, Avenue Jean Pâtureau-Francoeur (côté impair), Allée des platanes (côté pair du n° 64 à la fin – côté impair), Chemin du clos de la colombe, Rue Camille Létang, Allée des Lauriers (côté impair du n° 41 à la fin), Chemin rural n° 13 de Velles à la Touche.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	24	École maternelle Lamartine 69 Allée des platanes	Allée des acacias, Allée des bruyères, Allée du commerce, Allée des érables, Allée des frênes, Allée des fougères, Allée des glycines, Allée des grands champs, Allée des noisetiers, Allée des ormes, Allée des platanes (côté pair jusqu'au n° 64), Allée des saules, Allée des seringas, Rue des tamaris, Allée des tilleuls, Allée des troènes, Allée des pruniers, Allée des figuiers, Allée des amandiers, Allée des abricotiers, Allée des merisiers, Allée des pêcheurs, Allée des muriers, Allée des pommiers, Allée des lilas, Allée des lauriers (côté impair jusqu'au n° 41 – côté pair), Allée des cerisiers, Place des sorbiers, Résidence Blanche de Fontarce, Allée grosse Eraine, Chemin rural n° 14 de l'Epôt à Châteauroux, Chemin rural n° 15 de Châteauroux à Corbilly, Route de Velles, Rue des Charmes, Rue Edmond Augras, Rue Jules Chauvin (côté pair du n° 10 à la fin, avenue Jean Pâtureau-Francoeur (côté pair), Rue de Scrouze (côté pair du n° 24 à la fin), Avenue de Verdun (côté pair du n° 134 au n° 216).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	25	École élémentaire Louis de Frontenac 4 Allée de Frontenac	Allée Alexandre Dumas, Allée Baudelaire, Allée Clément Ader, Allée Charles Dickens, Cité des genêts, Allée des genêts, Allée de la Pérouse, Rue Charles Perrault, Rue Clément Marot, Allée Jean Goujon, Rue Marcel Proust, Rue Montaigne (côté impair du n° 101 au n° 159 – côté pair du n° 100 au n° 104), Rue Pierre Loti, Rue Paul Valéry, Rue Combanaire (côté pair du n° 150 à la fin – côté impair du n° 143 à la fin), Impasse Marcel Cerdan.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	26	École élémentaire Louis de Frontenac 4 Allée de Frontenac	Rue Albert Camus, Boulevard Blaise Pascal (côté pair – côté impair du n° 5 à la fin), Allée de Bercieux, Rue Copernic, Rue Eugène Hubert, Rue Guy Vanhor, Rue des Ingrains (côté pair), Rue Jean d'Alembert, Rue Louis Suard, Allée Louis de Frontenac, Lycée technique Blaise Pascal, Allée Peyrot des Gachons, Rue Paul Verlainne (côté impair jusqu'au n° 25 – côté pair jusqu'au n° 46), Rue Montaigne (côté pair du n° 104 à la fin – côté impair du n° 159 au n° 191), Chemin rural n° 5 de Lourouer à Châteauroux, Place Mirabeau.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	27	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Boulevard d'Anvaux, Rue Aristide Briand, Allée Antoine Watteau, Rue du Buxerieux, Avenue de La Châtre (côté impair du n° 275 à la fin. – côté pair du n° 342 à la fin), Rue Ferdinand de Lesseps, Rue Georges Clémenceau, Allée de la Garenne, Rue Jean Moulin, Rue du Maréchal Lyautey, Rue Maurice Utrillo, Allée Mickaël Faraday, Avenue Pierre de Coubertin, Rue du Président Poincaré, Allée Paul Gauguin, Rue Romain Rolland, Rue Roland Garros, Rue Maurice Ravel, Allée du stade, Allée des tennis, Rue Honoré de Balzac (côté pair), Chemin du Moulin de Cantigné, Chemin rural n° 30 de Bitray à Cantigné, Allée de Chandaire, Allée des Maisons Rouges, Chemin de la belle étoile, Allée Charles Nungesser, Rue Hector Berlioz (côté impair du n° 27 à la fin – côté pair du n° 30 à la fin).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	28	Salle des associations 34, Espace Mendès France	Rue des Belges, Avenue du champ aux pages, Rue de la chaume, Rue Ernest Renan, Rue de Metz, Cour du roulage, Rue Sainte Marguerite, Avenue François Mitterrand, Espace Mendès France, Boulevard de la Valla (côté pair), Rue Louis Balsan, Avenue du 6 juin 1944 (côté pair), Place des Marins, Rue de la Manufacture Royale, Allée André Vernet, Rue des victoriales, Place des victoriales, Boulevard Jean Mace, Avenue des marins.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	29	École maternelle du Grand Poirier 5, Rue du Grand Poirier	Rue Jean de la Fontaine, Rue Jules Romain, Rue Jules Verne, Allée des chataigniers, Allée des chênes, Allée de Montesquieu, Rue Maurice Genevoix, Rue Nicolas Boileau, Rue Anna de Noailles, Rue Pierre de Ronsard, Allée Paul Rue, Rue Paul Claudel, Rue Stéphane Mallarmé, Rue Paul Verlaine (côté impair du n° 25 à la fin – côté pair du n° 46 à la fin), Rue des Ingrains (côté impair), Rue Montaigne (côté impair du n° 191 à la fin), Impasse de la poterie, Espace Claude Blin, Rue de la Margotière, Chemin rural dit du grand poirier, Chemin de la Touche.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	30	École maternelle Jean Racine 8 Boulevard du Moulin neuf	Le moulin neuf, Rue du moulin à vent, Rue des marmottes, Rue Petite Saint Christophe, Rue du portail, Rue des pépinières, Impasse des perrières, Rue de salles, Rue de la Seine, Impasse de Vaugirard, Rue de la Bièvre (côté pair), Avenue de Blois, Rue de Villegongis, Rue de Vaugirard, Les Loges de Vaugirard, Chemin rural n° 40 dit sentier de Vaugirard, Rue des champs moulin, Avenue Gaujiard Rome, Rue Robert Hervet, Allée des maraîchers, Allée du Séquoïa, Allée des cèdres, Avenue Marcel Lemoine (côté impair du n° 31 à la fin).
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	31	Cafétaria Equinoxe 1, Place Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault	Avenue Charles de Gaulle (côté impair du n° 5 au n° 41 – côté pair du n° 52 au n° 102), Boulevard George Sand (côté impair jusqu'au n° 49 – côté pair jusqu'au n° 90), Rue Rabier, Rue Cantrelle, Rue Henri Devaux, Promenade des Capucins, Rue Henri Barboux, Rue Condorcet, Place Lucien Germereau, Rue Paul Louis Courrier, Rue de la République, Rue Lemoine Lenoir, Rue Flandres Dunckerque, Rue Diderot, Rue Bourdillon (côté impair du n° 13 à la fin), Avenue du Général Ruby, Carrefour du Chaumiau, Place Madeleine Renaud et Jean-Louis Barraud, Rue Bourdaloue, Rue Carnot, Rue des arts, Rue du Chaumiau, Rue du palais de Justice, Rue Gilbert, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Rabelais, Rue Raspail (côté impair jusqu'au n° 51 – côté pair jusqu'au n° 72), Place Jacques Tati, Rue du 90ème RI, Rue Chanzy, Rue du 14ème RTA, Rue Jacques Sadron, Rue Maurice Sand, Rue de la Couture (côté impair – côté pair du n° 64 au n° 68), Rue Kléber (côté impair jusqu'au n° 15), Rond point du Maréchal Leclerc, Boulevard de la Vrille (côté impair du n° 39 à la fin).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	32	Hôtel de ville 12 Place de la République	<p>Sont rattachés à ce bureau de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L12-1 et L79 du code électoral ; - les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L12 et L13 du même code ; - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un justificatif de mariage en application de l'article L14 du même code.
Châtillon-sur-Indre	1	Buzançais	2	01 Bureau centralisateur	Espace TIVOLI Rue Jean Lurçat	A l'Ouest de l'axe des voies suivantes : Route de Tours, Place de la Résistance, Rue Trochet, Rue de l'Indre Haut, Rue des bécasasses, Rue des jardins, Rue du Bourg neuf, Rue grande, Place de la libération, Rue de Savoie, Route de Blois, Route du Blanc.
Châtillon-sur-Indre	1	Buzançais	2	02	Espace TIVOLI Rue Jean Lurçat	Partie de la commune située à l'Est de l'axe précité

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
La Châtre	2	La Châtre	3	01 Bureau centralisateur	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	<u>À l'Ouest de la ligne formée à partir du nord de la commune, par l'axe de la rivière l'Indre jusqu'au pont du Lion d'Argent, l'axe des voies suivantes:</u> Rue du Pont du Lion d'Argent à partir du pont jusqu'à la Rue Nationale, Rue Nationale (du n° 1 au n° 25 et du n° 2 au n° 232), Avenue du Parc, Avenue Gambetta, de l'Avenue du Parc à la limite de la commune, rue Honoré de Balzac, rue Charles Fauchier, rue des Métiers, rue Raoul Adam, et rue des Ajoncs
La Châtre	2	La Châtre	3	02	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	<u>A l'Est de la ligne formée à partir du nord de la commune :</u> Par le bureau 1 à partir du pont du Lion d'Argent, l'Axe de la rivière l'Indre (cours principal) dans son tracé longeant au plus près la ville, à l'exclusion de ses bras secondaires, jusqu'au point situé à la hauteur du carrefour des rues des Rouettes et du Faubourg de Saint-Abdon, l'Axe des voies suivantes : La Rue des Rouettes, la Rue des oiseaux (de la Rue des Rouettes à la Rue Ernest Périgois), la Rue de Lauillère, la Rue Nationale (du n° 29 au n° 231). Rue du Faubourg Saint-Abdon, rue Jules Néraud, les Rouettes, rue du Maquis, rue Georges Raveau.
La Châtre	2	La Châtre	3	03	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	Le reste de la commune
La Châtre-Langlin	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 7 Route de la Marche	Toute la commune
Chavin	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 5 rue du Commerce	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Chazelet	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 10 rue du chêne vert	Toute la commune
Chezelles	1	Buzançais	1	01	Mairie Rue de l'Église	Toute la commune
Chitray	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 13 rue de la Mairie	Toute la commune
Chouday	2	Issoudun	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Ciron	1	Le Blanc	1	01	Mairie 51 route Nationale	Toute la commune
Cléré-du-Bois	1	Buzançais	1	01	Salle des fêtes 1 rue de l'orée du bois	Toute la commune
Clion	1	Buzançais	1	01	Salle des fêtes 1 Rue du Parc	Toute la commune
Cluis	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Invanhoé Rue du Château	Toute la commune
Coings	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes Le Bourg	Toute la commune
Concremiers	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 place des combattants	Toute la commune
Condé	2	La Châtre	1	01	Mairie 12 rue des Marronniers	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Crevant	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Place Jean Moulin	Toute la commune
Crozon-sur-Vauvre	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 7 rue Principale	Toute la commune
Cuzion	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Maison de la Culture et des Loisirs 18 Rue de la Violoune	Toute la commune
Déols	1	Châteauroux-1	6	01 Bureau centralisateur	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	Route d'Issoudun, Rue Jean Jaurès et Rue de l'Abbaye, Partie de l'agglomération située entre la route d'Issoudun et l'avenue du Général de Gaulle depuis leur embranchement et comprenant : Rue Kléber, Rue Marceau, Rue Ledru-Rollin, Rue Victor Hugo, Rue de l'horloge, Rue des remparts, Rue Hoche, Rue Thiers, Rue Voltaire, Rue Louis Blanc, Rue Marat, Rue Bertrand, Rue George Sand, Place Lafayette, Impasse et place Carnot, Rue de Coings, Rue Danton, Rue des maçons, Rue des trompes barils, Rue Gambetta Rue Lamartine, Rue Paul Eluard, Rue de la paix, Impasse Marceau A l'Ouest de l'Avenue du Général de Gaulle : Rue Ferdinand Gigot, Rue de Marban, Rue Aristide Briand, Rue et Place de la République, Rue des prés de derrière, Rue Rollinat, Rue du Pont Perrin, Rue Emile Zola, Rue Pasteur, Placette St Crépin, Allée des Prés Sainte-Hélène, Allée des Ferrandes.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	02	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	<p><u>Partie située à l'Est de la route d'Issoudun depuis la rue de l'Abbaye (non comprise) au sud, la rue du château d'eau (comprise) au nord et limite de Châteauroux comprenant :</u></p> <p>Avenue Paul Langevin, Rue Romain Rolland, Avenue Maurice Thorez, Rue Youri Gagarine, Rue Marcel Cachin, Rue du Dr Lamaze, Rue du 19 mars 1962, Rue du château d'eau, Rue du clou, Rue du Montet, Rue du Montet prolongé, Rue des jardins, Rue du 8 mai 1945, Rue du gymnase, Rue du moulin, Rue des Saintes-Mariés, Chemin du Montet, Allée de l'Abbé Pierre.</p> <p>Grangeroux comprenant : Allée Coluche, Rue Joe Dassin, Rue Edith Piaf, Rue Barbara, Rue des Près de Mousseaux, Rue de Saint Sébastien, Rue Georges Brassens, Rue Jacques Brel, Rue Maurice Chevalier, Rue Pierre Lamatière, Route de Saint-Amand.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	03	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	Avenue du Général de Gaulle, <u>Partie située à l'Ouest de l'avenue du Général de Gaulle depuis la rue des Prés de derrière (non comprise) comprenant :</u> Route de Villers Rue de la Concorde, Chemin des champs de bouillons, Chemin de Marban, Rue de Boislarge, Le grand verger, Fontenay, Chemin de Château Gaillard et Boislarge, Mauvis, Chemin des renfermés, Chemin des Malgrappes, Rue Henri Barbusse, Chemin des Pieds Brégoins, Chemin des marais, Rue Robinson, Chemin des petits Moussons, allée des Grédilles, Chemin du magaron, Impasse des besaces, Rue André Fradet, Rue Jean Jablin, Rue Louis Destouches, Rue Napoléon Lepot, Square Etienne Darnault, Allée des pieds bregoins, Rue Miss et Thiennot, Résidence de Bois Large. <u>MOINS</u> : Rue Ferdinand Gigot, Rue de Marban, Rue et Place Aristide Briand.
Déols	1	Châteauroux-1	6	04	École primaire Jean Monnet Allée des Bruyères	Allée de la ferme, Allée des bégonias, Breilay, Chemin de Montbain, Ferme de Brassioux, la Place, le chamois, le Poirier, les Prahas, Placette des Boutons d'Or, Route de Blois, Route de Vildomain, Allée des églantines, Allée des glycines, Allée des iris, Allée des lilas, Allée des myrtilles, Allée des primevères, Allée des violettes, Pièce du bois.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	05	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	Partie située entre l'Avenue du Général de Gaulle et la Route d'Issoudun depuis la Rue Paul Eluard et la Rue des maçons (non comprises) jusqu'à la limite avec les communes de COINGS et de MONTIERCHAUME comprenant : Rue de l'égalité, Rue des plantes, Rue des entes, Rue Joliot Curie, Sentier des sublines, Rue de Verdun, Rue Pablo Néruda, Rue des pierres folles, les grandes pierres folles, sentier des Maussants, Rue des Pays-Bas, Rue du Portugal, Rue d'Espagne, Rue du Luxembourg, Avenue des Maussants, Rue Désiré Picard, Rue du Danemark, Impasse d'Italie, Avenue des sublines, Allée des entonnes, Rue de la fleuranderie, Les Battes, Sentier des Battes, Chemin des Battes, Avenue Jean Moulin, Cité des jardins, Les bulles, Les paillettes, Impasse Joliot Curie, Allée de Suède, Zone aéroportuaire, Route de Beaumont, Bois Robert, La croix blanche, La Martinerie, Le Chagnat, Les Etiollières, Montboury, Rue Georges Clémenceau, Avenue Georges Hennequin, Rue Jean Lurçat, Station du Montet, Champs du Chagnat, Route du régiment Normandie Niemen 1942-1945, Chemin des bulles, Chemin de Beaumont, Les Petits Maussants.
Déols	1	Châteauroux-1	6	06	École primaire Jean Monnet Allée des Bruyères	Allée des amandiers, Allée des aubépines, Allée des bleuets, Allée des bruyères, Allée des camélias, Avenue des capucines, Allée des campanules, Allée des coquelicots, Allée des glaïeuls, Allée des jonquilles, Allée des marguerites, Allée des mimosas, Allée des nénuphars, Allée des pensées, Allée des pervenches, Allées des pivoines, Allée des roses, Allée des tulipes, Allées du chèvrefeuille, Allée du muguet, Avenue des anémones.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Diors	2	Ardentes	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 2 rue des Ecoles	Toute la commune
Diou	2	Levroux	1	01	Mairie 302 place François Brûlé	Toute la commune
Douadic	1	Le Blanc	1	01	Salle polyvalente 21 Rue du Bas Bourg	Toute la commune
Dunet	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des associations Le Bourg	Toute la commune
Dun-le-Poëlier	2	Valençay	1	01	Mairie 1 Place de la Mairie	Toute la commune
Écueillé	2	Valençay	1	01	Salle des Fêtes Rue du 11 novembre 1918	Toute la commune
Éguzon-Chantôme	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes d'Éguzon Rue Raymond Lagoutte	Ancienne commune d'Éguzon
Éguzon-Chantôme	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Mairie annexe de Chantôme Chantôme	Ancienne commune de Chantôme

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Étrechet	2	Ardentes	1	01	Mairie 2 rue Sully	Toute la commune
Feusines	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 place Pierre Autissier	Toute la commune
Fléré-la-Rivière	1	Buzançais	1	01	Salle des Associations Place de la Mairie	Toute la commune
Fontenay	2	Levroux	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Fontgombault	1	Le Blanc	1	01	Mairie 36 rue de l'Abbaye	Toute la commune
Fontguenand	2	Valençay	1	01	Mairie 19 rue Principale	Toute la commune
Fougerolles	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des fêtes 5 Place de la Mairie	Toute la commune
Francillon	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 12 rue du Muguet	Toute la commune
Frédille	2	Valençay	1	01	Mairie 3 route de Pellevoisin	Toute la commune
Gargilles-Dampierre	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Mairie Place Fernand Baudat	Le Bourg et les Hameaux autres que ceux désignés au 2 ^{ème} bureau

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Gargilesse-Dampierre	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Salle communale de Dampierre Place du 8 mai 1945	Hameau de Dampierre, La Chasseigne, La Couture, La Grangère, Les Chérauds Foy, Les Girauds, Le moulin Garat, Longirard, La Mothe et château Gaillard
Gehée	2	Valençay	1	01	Mairie 4 route de Valençay	Toute la commune
Giroux	2	Levroux	1	01	Salle de la Mairie 8 route de Graçay	Toute la commune
Gourmay	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Rue de l'Auzon	Toute la commune
Guilly	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 4 place Ferdinand de Lesseps	Toute la commune
Heugnes	2	Valençay	1	01	Mairie 1 route d'Ecueillé	Toute la commune
Ingrandes	1	Le Blanc	1	01	Ancienne école Route Nationale	Toute la commune
Issoudun	2	Issoudun	11	01 Bureau centralisateur	Mairie Place du docteur Guilpin	Rue des Ponts (côté impair), Rue du Puits y Tasse (côté impair), Rue Pierre Sémart (côté impair), Place de la Poste (côté impair), Rue de l'Horloge (côté pair), Place du Marché à l'Avoine (côté pair), Place du Marché aux Légumes (côté pair), Place St Cyr (côté pair), Rue de la République (côté pair), Rue des Fossés de Vilatte (côté pair), Rue de l'Entrée de Vilatte (côté impair), Impasse des planches (côté pair), Rivière forcée de la Théols, Rue de l'Hospice St Roch (côté pair), Rivière La Théols.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	02	Centre de congrès Boulevard Roosevelt	RN 151, la voie communale n° 102, la limite des sections cadastrales (ZK) et (ZR), la limite de la commune de CHOUDAY, Route de la Pomme (côté impair), Rocade, Route de Bourges (côté impair), Rue St Lazare (côté impair), place de la Croix de Pierre (côté impair), Rue de la République (côté impair), rue de l'Aventier (côté pair), Rue Père Jules Chevalier (côté pair), Rue d'Estiennes d'Orves (côté pair), Faubourg de la Croix Rouge (côté pair), Rue de la Fraternité (côté pair), Rue de la Chapelle du Pont (côté pair), ligne SNCF, limite des communes de SAINT-LIZAIGNE et SAINT-GEORGES-S/ARNON
Issoudun	2	Issoudun	11	03	École Michelet Rue des Écoles	Ligne SNCF, Rivière La Théols, Rue Grande St Paterne (côté pair), Rue des Alouettes (côté pair), RN 151, Limite des communes de SAINT-AOUSTRILLE, LIZERAY, LES BORDES, SAINTE-LIZAIGNE et SAINT-GEORGES-S/ARNON
Issoudun	2	Issoudun	11	04	École Jean Jaurès Rue Flandre Dunkerque	RN 151, Rue des Alouettes (côté impair), Rue Grande St Paterne (côté impair), Rivière La Théols, limite des communes de THIZAY et SAINT-AOUSTRILLE
Issoudun	2	Issoudun	11	05	École Condorcet Rue des Groseilliers	Rivière La Théols, Rue de l'Hospice St Roch (côté impair), Rivière forcée La Théols, Impasse des Planches (côté impair), Rue de l'Entrée de Vilatte (côté pair), Rue des Fossés de Vilatte (côté impair), Rue Dardault (côté pair), Avenue Charles de Gaulle (côté pair), Avenue de Bel Air (côté impair), Rue Charles Michels (côté pair), Route de St Aubin, limite des communes de SAINT-AUBIN et CONDE.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	06	Groupe scolaire Saint Exupéry Rue du Berry	Avenue de Bel Air (côté pair), Rue des Caves (côté pair), Avenue du Père Noir, Rue de Bourgogne (côté impair), Rue du Poitou (côté pair), Avenue Alsace Lorraine (côté impair), Avenue de la Vallée (côté impair).
Issoudun	2	Issoudun	11	07	Centre de Loisirs Jean de la Fontaine Rue du 11 novembre	Route de St Aubin, Rue Charles Michels (côté impair), Avenue de Bel Air (côté pair), Avenue de la Vallée (côté pair), Avenue Alsace Lorraine (côté pair), Route de SAINT-AMBROIX (côté pair), limite commune de CHOUDAY
Issoudun	2	Issoudun	11	08	École George Sand Rue des Bernardines	Avenue Charles de Gaulle (côté impair), Avenue du 8 mai (côté pair) Avenue Alsace Lorraine (côté impair), Rue du Poitou (côté impair), Rue de Bourgogne (côté pair), Avenue du Père Noir, Rue des Caves (côté impair).
Issoudun	2	Issoudun	11	09	Ancienne École d'Avail 29 Route d'Issoudun	RN 151, la limite de la commune de SAINT-GEORGES-S/ARNON, limite de la commune de SAUGY, limite des communes de SAINT-AMBROIX et CHOUDAY, limite des sections cadastrales (ZK) et (ZR), la voie communale n° 102
Issoudun	2	Issoudun	11	10	Restaurant Scolaire Avenue des Bernardines	Route de St Ambroix (côté impair), Avenue du 8 mai (côté impair), Rue Dardault (côté impair), Place de la Croix de Pierre (côté pair), Rue St Lazare (côté pair), Route de Bourges (côté pair) Rocade, Route de la Pomme (côté pair), limite de la commune de CHOUDAY

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	11	École Léo Lagrange Rue des Noutes Chaudes	Rue de la République (côté impair), place St Cyr (côté impair), place du Marché aux Légumes (côté impair), place du Marché à l'Avoine (côté impair), Rue de l'Horloge (côté impair), Place de la Poste (côté pair), Rue Pierre Semart (côté pair), Rue du Puits y Tasse (côté pair), Rue des Ponts (côté pair), Rivière La Théols, ligne SNCF jusqu'à la rue du 19 mars 1962, Rue de la Chapelle du Pont (côté impair, Rue de la Fraternité (côté impair), Faubourg de la Croix Rouge (côté impair), Rue d'Estienne d'Orves (côté impair), Rue Père Jules Chevalier (côté impair), Rue de l'Avenier (côté impair)
Jeu-les-Bois	2	Ardentes	1	01	Mairie 1 place Bellevue	Toute la commune
Jeu-Maloches	2	Valençay	1	01	Mairie 5 route de Levroux	Toute la commune
Lacs	2	La Châtre	1	01	Salle du préfabriqué Mairie 52 rue Henri Prieuré	Toute la commune
Langé	2	Valençay	1	01	Mairie 8 rue de la Mairie	Toute la commune
Levroux	2	Levroux	3	01 Bureau centralisateur	Maison du Peuple Rue Gambetta	Route de Villegongis côté impair, Rue du Petit Faubourg côté impair, Rue Gambetta côté pair, Avenue Jean Jaurès côté pair, Route de Valençay côté pair ainsi que tout ce qui se trouve à l'Est de la ligne ainsi définie.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Levroux	2	Levroux	3	02	Maison du Peuple Rue Gambetta	Tout ce qui n'est pas cité ci-dessus et qui se trouve à l'Ouest de la ligne définie dans le secteur Est.
Levroux	2	Levroux	3	03	Salle des fêtes de Saint-Martin de Lamps 17 Route de Fréville	Tous les électeurs de l'ancienne commune de Saint-Martin-de-Lamps et de Saint-Pierre de Lamps
Lignac	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes Rue de la Poste	Toute la commune
Lignerolles	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 Le Bourg	Toute la commune
Lingé	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 route de Rosnay	Toute la commune
Liniez	2	Levroux	1	01	Mairie 4 route de Vatan	Toute la commune
Lizeray	2	Levroux	1	01	Salle des réunions 2 place des Tilleuls	Toute la commune
Lourdoux-Saint-Michel	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 11 rue de la Mairie	Toute la commune
Lourouer-Saint-Laurent	2	La Châtre	1	01	Mairie 3 Route de l'Orme râteau	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Luant	2	Saint-Gaultier	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 2 rue du 11 novembre	Toute la commune
Luçay-le-Libre	2	Levroux	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Luçay-le-Mâle	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Gymnase 24 Rue du Docteur Réau	Rue de la Taille, Village retraite, Rue du Champ de Foire, Rue R. Ménars, Place de Verdun, Rue de la République, Rue Nationale, Rue H. Laclais, Rue des Écoles, Rue A. Martin, Rue R. Martin, Rue Dr Réau, Lot. les Pierrottons, Le Grand Moulin, la Rouère, Rue de Chaubuisson, Rue du Potereau, Rue de la Gare, la Tranquillité, Rue de Bel Air, Cité de Bel Air, Rue de Bellevue, le Château, Cité Fleurie, Rue Blanche, commune de rattachement (pour les gens du voyage)

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Luçay-le-Mâle	2	Valençay	2	02	Gymnase 24 Rue du Docteur Réau	Rue des anciens d'AFN (Lotissement les Champs Dion), Rue des Anciens Combattants 14 - 18 (Lotissement les Champs Dion), Rue du 18 juin 40, Port Arthur, Rue du Puits Chenu, Rue de la Pinaudière, La Bouraudière, Rue des forges, Rue des Falaises, Rue des Chalons, Rue des Eglantiers, Rue de la Bonne Dame, Rue Talleyrand, Rue St Denis, Le Chemin Vert, Rue Henri de Rochefort, Val d'Inde, Nuisance, La Ferme du Bois de Luçay, le Bois de Luçay, le Chêne Pointu, la Pizauderie, les Gallais, Château Gaillard, Richepot, Charnay, la Lucetière, la Rometière, La Tuilerie, le Bois Herpin, la Plotonnière, la Fontenasserie, la Garenne, la Severie, la Rabatterie, La Brianderie, le Champ du Bois, la Cocuère, la Grenouillère, le Foi, les Cognées, Roland, les Vallées, les Rosters, le Moulin Boussac, la Lande, l'Aumonerie, la Cassonière, la Bourgonnière, la Touche Gautier, le Minerai, les Petouts, Beauvais, le Transwall, Bourdicolon, Boisseloup, le Plessis, la Noue Renfermée, Fertié, Malakoff, la Grande Métairie, les Volets, la Noraie, Pouzieux, La Couaserie, la Filonnière, le Saulet, la Blondière, la Petite Bouraudière, la Raffinière, la Cochetée, la Berthonnière, la Cochetonnerie, la Chainerie, la Queue de l'Etang, Veillon, la Michinière, la Petitière, la Pingoisière, la Fontaine, les Loges, la Bigottière, Aiguillon, le Moulin Neuf, Villenoire, la Tallandière, la Brissonnière, Ferme d'Oublaise, Chedon, Château d'Oublaise, la Turlutterie, Touche Château, la Chauvelière, les Echevées, l'Allemandière, la Gitardière, Blas, la Foulquetière, Terre Neuve, les Caves de Vaugedin, la Girardière, la Bidauderie, Vaugedin, chemin des Vignes, La Petite Blondière, la Petite Métairie, la Massonnière, les Marnais
Lurais	1	Le Blanc	1	01	Mairie 7 place des Tilleuls	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Lureuil	1	Le Blanc	1	01	Mairie 6 rue de la Mairie	Toute la commune
Luzeret	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 5 route de Prissac	Toute la commune
Lye	2	Valençay	1	01	Mairie 1 route de St-Aignan	Toute la commune
Lys-Saint-Georges	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Rue du Château	Toute la commune
Le Magny	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 21 rue Principale Domaine du Prieuré	Toute la commune
Maillet	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Epiphane 1 Rue de la Garenne	Toute la commune
Malicornay	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Polyvalente 3 Place des Marronniers	Toute la commune
Mâron	2	Ardentes	1	01	Mairie Route de Châteauroux	Toute la commune
Martizay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 6 rue de l'Europe	Toute la commune
Mauvières	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 9 place Saint-Léger	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Menetou-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes Place de la Mairie	Toute la commune
Ménétréols-sous-Vatan	2	Levroux	1	01	Salle communale 9 rue Principale	Toute la commune
Le Menoux	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle des Fêtes 9, Place du Général Paseaud	Toute la commune
Méobecq	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 15 route de Buzançais	Toute la commune
Mérigny	1	Le Blanc	1	01	Mairie 5 rue de la Mairie	Toute la commune
Mers-sur-Indre	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 1 place Saint-Martin	Toute la commune
Meunet-Planches	2	La Châtre	1	01	Salle des réunions (cour de la mairie) 7 route de Villechaud	Toute la commune
Meunet-sur-Vatan	2	Levroux	1	01	Mairie Place Alphonse Bruneau	Toute la commune
Mézières-en-Brenne	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes 2 Rue de la Mairie	Toute la commune
Migné	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle polyvalente Route de Vendoeuvres	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Migny	2	Issoudun	1	01	Mairie 1 route d'Issoudun	Toute la commune
Montchevrier	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes 15 Rue de la Mairie	Toute la commune
Montgivray	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Expositions 3 Place de Verdun	Partie située à l'Est du CD 49 jusqu'à la Fromenele et ensuite ligne de Chemin de Fer jusqu'au quartier du Lion d'Argent
Montgivray	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	02	Salle des Associations 3 Place de Verdun	Partie située à l'Ouest de la ligne désignée ci-dessus
Montierchaume	1	Ardentes	2	01 Bureau centralisateur	Salle n°1 Foyer rural Salle des Carrières	Rue des Carrières, l'Ormeau Morin, rue du Gué d'Amour, rue Honteuse, Chemin du Mée, allée Pierre Mendès France, chemin des Vignes, rue de la Gare, chemin des Croix, rue du Lorient, place du Bouvreuil, rue des Sarcelles, rue aux Lièvres, impasse des Mésanges, impasse des Fauvettes, rue Victor Hugo, place Albert Camus, place Jean-Jacques Rousseau, rue Nelson Mandela, la Grande Métairie, les Alouettes, allée Émile Zola, rue du 19 mars 1962, allée Louis Aragon, rue Gabriel Péri, rue Jean-Paul Sartre, rue du Président Allendé, rue du 11 novembre 1918.
Montierchaume	1	Ardentes	2	02	Salle n°2 Foyer rural Salle des Carrières	Chemin du Ch'tit Village, route de la Croix Pascaud, chemin de la Mardelle à Léger, chemin du Grand Buisson, avenue du 8 mai 1945, chemin du Rabrot, chemin de la Ret, Cormaçay, La Brande, Le Petit Cormaçay, Les Loges, Nieul, Les Villerais, Les Fineaux, Le Petit Villerais, Les Lacs, Les Petites Maisons, Villeclair, chemin de la Brande, Les Gravettes, Le Mée,

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Montipouret	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Lucienne GRAZON 14 rue de la République	Toute la commune
Montlevicq	2	La Châtre	1	01	Salle Communale 2 rue des Tilleuls	Toute la commune
Mosnay	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 30 route de Tendu	Toute la commune
La Motte-Feuilly	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Mouhers	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 1 Jardins de la Mairie	Toute la commune
Mouhet	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle Fernand Maillaud Route d'Azerables	Toute la commune
Moulins-sur-Céphons	2	Levroux	1	01	Salle du Conseil municipal 1 rue Amable Vivier	Toute la commune
Murs	1	Buzançais	1	01	Mairie 5 place Saint-Hilaire	Toute la commune
Néons-sur-Creuse	1	Le Blanc	1	01	Salle des Associations Place des Marronniers	Toute la commune
Néret	2	La Châtre	1	01	Mairie 6 allée des Marronniers	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Neuilly-les-Bois	1	Saint-Gaultier	1	01	Mason des associations Rue Principale	Toute la commune
Neuwy-Pailloux	2	La Châtre	1	01	Salle des Fêtes 24 Rue Pasteur	Toute la commune
Neuwy-Saint-Sépulchre	2	Neuwy-saint-Sépulchre	1	01	Centre sportif Rue des anciens d'AFN	Toute la commune
Niherne	1	Buzançais	1	01	Salle du Conseil de la Mairie 1/4 Place de l'Église	Toute la commune
Nohant-Vic	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 allée de la Forge	Toute la commune
Nuret-le-Ferron	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 10 rue Principale	Toute la commune
Obterre	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes Le Bourg	Toute la commune
Orsennes	2	Neuwy-saint-Sépulchre	1	01	Foyer rural 27 Rue de La Poste	Toute la commune
Orville	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes 2 Rue de la Marine	Toute la commune
Oulches	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes 1 Impasse de l'Étang	Toute la commune
Palluau-sur-Indre	1	Buzançais	1	01	Centre socio-culturel Rue des Prunus	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Parnac	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 route de St-Benoît	Toute la commune
Paudy	2	Levroux	1	01	Mairie 3 Place de la Mairie	Toute la commune
Paulnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 3 rue Georges Clémenceau	Toute la commune
Le Péchereau	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Gîte du Courbat Salle n°1 Le Courbat	Nord du Chemin vert
Le Péchereau	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Gîte du Courbat Salle n°2 Le Courbat	Sud du Chemin vert
Pellevoisin	2	Valençay	1	01	Foyer rural 2 Avenue de la République	Toute la commune
Pérassay	2	La Châtre	1	01	Salle de la cantine Place de la Mairie	Toute la commune
La Pérouille	2	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 25, Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	01 Bureau centralisateur	Salle du Conseil municipal Mairie Place du 1 ^{er} mai	Place du 1 ^{er} mai, Allée des Arrachis, Allée des Aumailles, Allée des biches, Allée du bois des Breux, Allée des cailloux, Allée des coquelicots, Rue de la charbonnière, Allée des coudriers, Allée des Cours, Rue de la croix Chabrian, Allée des druides, Impasse des druides, Avenue de la forêt (du n° 1 au n° 87 et du n° 2 au n° 80), Allée du gros Fouineau, Rue Jean Bouin, Allée des lauriers, Allée du Mail, Allée des minerais, Allée des noisetiers, Allée des pervenches, Allée Madeleine Barot, Allée de Mogador, Impasse du Triton, Allée Gaston Couté, Allée François Villon Allée de la Maréchale, Allée Louise Weiss La Verrerie, Rue des Pinsonnets, Allée Rollinat, Allée des rossignols, Rue du 30 août 1994, Route de Varennes, Le Riau de la Motte, Impasse de la Maréchale, Hors commune, Rue Jean Zay, Allée Allain Leprest
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	02	Groupe scolaire François Rabelais Place Simone de Beauvoir	Allée de la Barrière d'Arnault, Allée des alouettes, Allée André Messager, Allée du bois Jarlet, Allée Claude Debussy, Rue Camille Saint-Saëns, Allée des champs blancs, Allée des chaumes, Allée des Chintes, Allée de Corbilly, Allée Darius Milhaud, Rue de la foire au bois, Allée Francis Poulenc, Allée Gabriel Fauré, Route du grand Epôt (du n° 1 au n° 53 et du n° 2 au 50 ter), Allée des grives, Allée Charles Gounod, Allée Hector Berlioz, Rue Maurice Ravel, Allée des Minières, Allée des moissons, Allée des Ormeaux, Route du petit Epôt (du n° 2 au n° 42 et du n° 1 au n° 71), Allée des peupliers, Allée des rosiers, Allée Vincent Scotto, Allée des vignes, Impasse du moulin, Allée Jean Ferrat, Allée Nelson Mandela, Allée Boris Vian, Allée Frédéric Chopin, Allée des oliviers, Allée George Sand, rue des Cosses, rue Michel Dejouhannet, rue Raymond Poulidor

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	03	ODAKIM Salle n°3 50 Avenue de la forêt	Allée du bois doré, Allée du bois sapin, Allée de la brande, Allée des Brumaloux, Allée des bruyères, Allée des charassons, Allée de la Châteleraie, Route de la chèneaie, Impasse des chétifs chênes, Allée des dryades, Allée des écreuils, Allée des églantines, Allée de Fontarce, Allée des fougères, Allée François le Champi, Allée des genets, Allée de la Gerbaude, Route du grand Epôt (à partir du n° 52 et du n° 55), Route des grands taillis, Allée des lilas, Allée des maîtres sonneurs, Allée des mésanges, Allée du muguet, Route du petit Epôt (à partir des n° 44 et 73), Allée de la petite Fadette, Allée de la Pommerate, Allée des Ricardes, Route des Orangeons, Allée des sautes, Allée des camélias, Allée des chardonnerets, Allée Yves Montand
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	04	Restaurant scolaire Allée Rollinat	Route des Bergères, Allée des chevaliers, Allée de la croix des Barres, Allée des Cytises, Allée des Epinettes, Avenue de la forêt (à partir des n° 89 et 82), Allée de la fosse aux loups, Allée des Grouaix, Allée des haies fleuries, Allée Paul Rue, Allée des Pastoureaux, Impasse de la petite touche, Impasse de la touche, Allée Benjamin Rabier, Allée Alfred de Musset, Allée Rosa Luxembourg, Allée Louise Michel, Allée Marcel Ferdinand Bloch, Impasse du forgeron, Allée Sophie Scholl, Impasse des Tamaris, Allée des érables, Allée des Ouches, Allée des merles, Allée du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame, Allée Raymonde Vincent, Allée Joséphine Pencalet, Allée des Chèvresfeuilles.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	05	Restaurant scolaire Allée Rollinat	Allée des Amarylles, Rue de l'ancienne mairie, Allée des aubépines, Rue des bleuets, Rue du bois Morin, Route de la Brauderie, Rue de Cantinier, Allée des Cendrilles, Allée Chantrille, Impasse des chasseurs, Allée du Clos Jacquet, Allée du Craquelin, Rue des fauvelles, Rue des forges, Allée du forum, Allée de Lourouer les Bois, Allée de la maison Neuve, Allée des Marivolles, Allée des mimosas, Route de Montluçon, Impasse des 4 Nations, Impasse des Ormes, Impasse des rouges gorges, Allée des Sablons, Rue des Saunées, Impasse de la Sénéchale, Rue des Sorbiers, Allée des terres du puits, Chemin des terres fortes, Allée des tournesols, Allée des troènes, Rue du 19 mars 1962, La Bernaise, Jopeau, La Taire, Impasse des sablons, Allée des lotus, Allée des papillons, Allée de la Fuste, Allée du chemin Vert, Allée des arts, Allée Alexandre Dumas
Pommiers	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 27 rue Grande	Toute la commune
Le Pont-Chrézien-Chabenet	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle des fêtes 20 allée du Broutet	Toute la commune
Poullaines	2	Valençay	1	01	Mairie 13 rue de la République	Toute la commune
Poulligny-Notre-Dame	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 rue du Golf	Toute la commune
Poulligny-Saint-Martin	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Pouigny-Saint-Pierre	1	Le Blanc	1	01	Salle de Conseil Mairie 1 place des anciens combattants d'AFN	Toute la commune
Préaux	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes Route de Châtillon	Toute la commune
Preuilly-la-Ville	1	Le Blanc	1	01	Salle Polyvalente Rue du Campanile	Toute la commune
Prissac	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 place du 8 mai	Toute la commune
Pruniers	2	La Châtre	1	01	Salle de conseil Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Reboursin	2	Levroux	1	01	Salle de l'Etang Le Bourg	Toute la commune
Reuilly	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes Place George Sand	Toute la commune
Rivarenes	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle du Conseil Mairie 4 place Valéry Gilbert Tournois	Toute la commune
Rosnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 place de la mairie	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Roussines	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 rue de la Croix Bleue	Toute la commune
Rouvres-les-Bois	2	Levroux	1	01	Salle Polyvalente 26 Rue Principale	Toute la commune
Ruffec	1	Le Blanc	1	01	Mairie 9 rue de la Mairie	Toute la commune
Sacieres-Saint-Martin	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 5 rue de l'Ebaupin Le Bourg	Toute la commune
Saint-Aigny	1	Le Blanc	1	01	Mairie 1 rue des anciens Combattants	Toute la commune
Saint-Aoustrille	2	Levroux	1	01	Mairie 1 place des tilleuls	Toute la commune
Saint-Août	2	La Châtre	1	01	Salle des fêtes Route de la salle des fêtes	Toute la commune
Saint-Aubin	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 rue du Bois Chevet	Toute la commune
Saint-Benoît-du-Sault	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle 15 – Cour École primaire Place des Augustins	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Chartier	2	La Châtre	1	01	Mairie 7 rue des maîtres sonneurs	Toute la commune
Saint-Christophe-en-Bazelle	2	Valençay	1	01	Salle Guy Vanhor 4 rue de la Mairie	Toute la commune
Saint-Christophe-en-Boucherie	2	La Châtre	1	01	1 place de la Mairie	Toute la commune
Saint-Civran	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 21 rue de la République	Toute la commune
Saint-Cyran-du-Jambot	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 route de Châtillon	Toute la commune
Saint-Denis-de-Jouhet	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 4 place de l'Église	Toute la commune
Sainte-Fauste	2	Ardentes	1	01	Salle des Fêtes 24 rue des Pommiers	Toute la commune
Saint-Florentin	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 2 Route Talleyrand	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Gaultier	1	Saint-Gaultier	2	01 Bureau centralisateur	Salle du rez-de-chaussée Maison des associations 9 place de l'Hôtel de Ville	Avenue de Lignac, Rue Grande, Avenue Langlois Bertrand, Chemin de la Matronnerie, Chemin des Charrois, Rue de la Pierre Plate, Les Chambons, La Jalousie, Rue de Limage, Place du Champ de Foire, Rue Pierre Canals, Rue du Marché, Place de l'Église, Rue du Cheval Blanc, Rue de Creuse, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Jean Rochette, Rue Julien Diligent, Avenue de Verdun, Route de Thenay, Bel Air, Route d'Argenton, Le Petit Moulin, Les Pauduats, La Bellevue, Chézal, Dessus, Rue du 8 mai 45, Rue Raymond Rollinat, Les Moineaux, Rue des Jarriges, Rue des Renfermis, Impasse du Puits, Rue Albert Moreau
Saint-Gaultier	1	Saint-Gaultier	2	02	Salle du rez-de-chaussée Maison des associations 9 place de l'Hôtel de Ville	Rue de la Plaine des Chézeaux, Impasse de la Plaine des Chézeaux, Chemin des Grouailles, Rue du Dr Jean-Jacques Renault, Rue du 11 novembre 1918, Allée des Lilas, Allée des Roses, HLM Peux Blancs, Rue des Peux Blancs, Rue du 19 mars 1962, Rue Mis et Thiennot, Rue Edouard Dreullauid, Rue des Gâchons, Groupe Scolaire, Rue Théophile Neveu, Rue du Centre, Place de l'Hôtel de Ville, Rue des Remparts, Impasse des Chauvelles, Impasse des Gâchons, Route de Buzançais, Voie Gallo Romaine, Rue des Frères Salem, Rue des Fosses, Chemin du Boudérangs, Les Belleloux, Les Myopes, Les Grattis, Bien Assis
Sainte-Gémme	1	Le Blanc	1	01	Salle des Fêtes	Toute la commune
Saint-Grenou	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 boulevard Rabelais	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Georges-sur-Arnon	2	Issoudun	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes 1 route des Tilleuls	Le Bourg, les Hameaux de Thoiry, les Pierrots, St Soing, les Soudis et Roussy, les Tilleuls
Saint-Georges-sur-Arnon	2	Issoudun	2	02	Bureau de vote d'Avail 29 Route d'Issoudun	Hameaux d'Avail et des Barreaux
Saint-Gilles	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes 21 rue de la Mairie	Toute la commune
Saint-Hilaire-sur-Benaize	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle de réunion Mairie 9 Route du Blanc	Toute la commune
Saint-Lactencin	1	Buzançais	1	01	Mairie 11 rue de la Mairie	Toute la commune
Sainte-Lizaigne	2	Levroux	1	01	Mairie 1 route de Paudy	Toute la commune
Saint-Marcel	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Rue Jules Ferry	Le centre bourg moins Rue de Verdun, Rue du Président Fruchon, Rue hors les murs
Saint-Marcel	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Salle des fêtes Rue Jules Ferry	Toutes les autres rues et lieux-dits

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Maur	1	Buzançais	4	01 Bureau centralisateur	Mairie Place de la Mairie	Avenue de la Mairie, impasse du Gué, rue du 8 mai, rue du Gué de la Chapelle, impasse du Gué de la Chapelle, impasse Saint-Martin, rue Léon Bourdier, rue de la Martinique, rue Georges Robert, rue de l'Egalité (côté sud), rue de Verdun, rue de l'Abbé Trinquart, place de l'Eglise, rue du 11 novembre, rue du Moulin, rue de l'Ancienne Mairie, les Grandes Cours, chemin du Boutru, rue de la Rochette, rue Xavier Bâtard, rue Flandres Dunkerque, allée des Tardes, impasse des Côteaux, rue des Ponts (côté nord), route de Châteauroux (côté pair), rue du Val de l'Indre, rue des Tilleuls.
Saint-Maur	1	Buzançais	4	02	Salle Octave Monjoin Rue du Gué de La Chapelle	Rue de Villers, allée des Ormeaux, rue de l'Egalité (côté nord), rue des Cyprès, rue des combattants en AFN, rue des Côteaux, rue du Général Ruby, rue R et M Follereau, rue du Clos des Portes, Route de Châteauroux (côté impair), allée de Beauregard, ancienne route de Tours, rue de la Croix Guérat, le petit Saint-Cyran, chemin de Saint-Cyran, la Closerie, chemin de la Closerie, route de Tours, Brelay, Mont, la Place, les Varennes, les Terrageaux, la Chaume Girard, les Galteries, Parçay, Aigurolles, le Gué Bouleau.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Maur	1	Buzançais	4	03	Salle des Fêtes du Château des Planches 4 Rue du Château des Planches	Rue des Ponts (côté sud), rue de Von, rue des Clefs Moreaux, rue du Château des Planches, rue de la Gare, allée du Châteaufort, Rte de Châtelleraut, allée de la Carrorie, allée des Perrières, la Carrorie, les Genevriers, les Bridajoux, Laleuf, les grands Maquins, les petits Maquins, les Cantins, Bois de la Lienne, la petite Lienne, la Brande, la Lienne, avenue de la Forêt, le Clergé, Moulin de Von, terres Légères, les Echarbeaux, rue des Echarbeaux, résidence les Ormes, avenue d'Occitanie, les Terres Noires, chemin du Moulin de Von, la Saura, le Petit Colombier, la Galterie, Notz, le Pré Naudin, allée des Goutais.
Saint-Maur	1	Levroux	4	04	Salle des Fêtes de Villers-les-Ormes 3 Chemin de la Rapinerie	Rue du tramway, rue de l'ancienne école, rue de l'Église, Route de Vineuil, chemin de la Rapinerie, Rte de Niherne, rue de la Cure, Villechaise, la maison neuve, rue des prés de derrières, Treuillaud, rue des luzernes, impasse de la locature, la Touche, le petit Germigny, Chambéry, les Clos, impasse des pépinières, Germigny, le petit Ranche, petit Chamois, rue des érables
Saint-Médard	1	Buzançais	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Saint-Michel-en-Brenne	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes Rue des alouettes	Toute la commune
Saint-Pierre-de-Jards	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 1 place de la Mairie	Toute la commune
Saint-Plantaire	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	01 Bureau centralisateur	Mairie 23 rue Principale	Le Bourg et les Hameaux autres que ceux désignés au 2 ^{ème} bureau

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Plantaire	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	02	Salle des Fêtes 8, Les Bordes	Hameaux de St Jallet, Fougères, St Léon, La Hutte, Drouille, La Roche, Les Bordes, La Grange des Bois, Le Meignat, Le Montet, Les Mannes, La Forêt de Murat, Beauvais, Bourdessoule, La Brousse-Crozant; Maison Neuve, Le Chardy, Le Chêne Eclat, Les Aires, Les Places et La Rochère
Sainte-Sévère-sur-Indre	2	La Châtre	1	01	Mairie 31 avenue d'Auvergne	Toute la commune
Saint-Valentin	2	Levroux	1	01	Mairie 1 Place de la Mairie	Toute la commune
Sarzay	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 3 place Raymond Plique	Toute la commune
Sassierges-Saint-Germain	2	Ardentes	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Saulnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 16 route de Mézières	Toute la commune
Sauzelles	1	Le Blanc	1	01	Foyer rural 4 rue Mijault	Toute la commune
Sazeray	2	La Châtre	1	01	Mairie 19 avenue de la Marche	Toute la commune
Ségry	2	Issoudun	1	01	Relais Villageois Route de Mareuil	Toute la commune
Selles-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Mairie 10 route de Fréville	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Sembleçay	2	Valençay	1	01	Salle d'animation Le Bourg	Toute la commune
Sougé	1	Buzançais	1	01	Salle socio-éducative 12 route de Chézelles	Toute la commune
Tendu	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie Place des anciens combattants	Toute la commune
Thenay	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle du Foyer Rural Rue de l'École	Toute la commune
Thevet-Saint-Julien	2	La Châtre	1	01	Mairie 14 place de la Mairie	Toute la commune
Thizay	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 place de l'Eglise	Toute la commune
Tilly	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 place de l'Eglise	Toute la commune
Tourmon-Saint-Martin	1	Le Blanc	1	01	Mairie 23 rue de la Mairie	Toute la commune
Le Tranger	1	Buzançais	1	01	Salle des Fêtes 7 route de Châtillon	Toute la commune
Tranzault	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Allée de la Bascule	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Urciers	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la Commune
Valençay	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Place du Champ de foire	Partie Est de la commune comprise entre le CD 956 et les limites de la commune
Valençay	2	Valençay	2	02	Salle des fêtes Place du Champ de foire	Partie Ouest de la commune comprise entre le CD 956 et les limites de la commune
Val-Fouzon	2	Valençay	1	01	Mairie 3 place St-Jean Varennes-sur-Fouzon	Toute la commune
Vatan	2	Levroux	1	01	Salle Roger Stoessel Rue Ferdinand de Lesseps	Toute la commune
Velles	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle multi-activités Rue des anciens combattants	Toute la commune
Vendœuvres	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle d'exposition 32 rue Grande	Toute la commune
La Vernelle	2	Valençay	1	01	Mairie Salle du Conseil 50 route de Valençay	Toute la commune
Verneuil-sur-Igneraie	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 rue de la Vallée Noire	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Veuil	2	Valençay	1	01	Mairie 2 rue de la fontaine	Toute la commune
Vicq-Exemptlet	2	La Châtre	1	01	Salle des fêtes 20 Route de La Châtre	Toute la commune
Vicq-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Mairie 2 rue de l'Église	Toute la commune
Vigoulant	2	La Châtre	1	01	Salle polyvalente Le Bourg	Toute la commune
Vigoux	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 12 rue de la République	Toute la commune
Vijon	2	La Châtre	1	01	Mairie 10 rue du Berry	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Villedieu-sur-Indre	1	Buzançais	2	01 Bureau centralisateur	Salle du Conseil municipal Place Jean-Paul Thibault	Rue du 8 mai 1945, AC D'AFN, Route d'Argy, Boulonnais, Celon, Chambon, Rue du champ de foire, Château de la Courrière, Route de Chezelles, Cour André Malraux, Chemin du Dessus de la Ville, Rue des échelles, Rue des fabriques, Avenue de la gare, Rue du Général de Gaulle, Rue du Général Ruby, Rue des granges, Rue des jardins, Rue Jean Jaurès, Rue Jules Descoutures (côté pair), l'Aubronnerie, La Beauce, La Brosse, La grande Bruère, La grande Métairie, La Ménigauderie, La petite Bruère, La Touche, Le bout du monde, Le fresne, Le harras, Le Poyou, Les grands pins, Les Varennes, Rue Louise Michel, Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Mis et Thiennot, Chemin du moulin, Moulin de Chambon, Passage à niveau 172, Passage fausse rivière, Rue Pierre Mendès France, Rue de la Pochonnerie, Rue Pousse-Penille, Rue de la prairie (côté pair n°2 au n° 26 inclus -- côté impair à partir du n° 1 au n°55 inclus), Chemin de la Ramée, Razay, Place de la résistance, Impasse Saint Lazare, Rue Saint Lazare, Rue Thabaud Boislaireine, Chemin de la vallée Jacob, Route de Villers (côté impair), Rue de Chamousseau, Rue des grives, Rue des vignes, Rue du camp de César, Rue du coteau, Rue de Fresne, Place des Justies, Cour Raymonde Vincent, rue des Fontaines.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Villedieu-sur-Indre	1	Buzançais	2	02	École Jean Jaurès Rue Jean Jaurès	Place du 19 mars, Rue des acacias, Rue des amandiers, Chemin de Bonne source, Rue des Cerisiers, Chamousseau, Château du Puy, Allée de Chavanne, Chézeaneuf, Rue du Clos, Rue des églantines, Avenue François Mitterrand, Rue de la Garenne, Allée des Gargaillous, Rue du Général La Fayette, Avenue Jean Monnet, Place John Kennedy, Rue Jules Descouture (côté impair), Rue de l'abreuvoir, Impasse de l'aubépine, Place de l'Europe, La Bergerie, La Coulonnerie, La forêt, La garderie, La Garenne, Rue du lavoir, Le Gondry, Le Marchais Véron, Le petit Puy, Le Puy, Avenue Léon Blum, Les Chézeaux, Les fosses, Les Galvaux, Les Mardelottes, Longeville, Maison carré, rue des marais, Mirebeau, Route de Niherne, Rue de la Paix, Chemin du petit bois, Rue de la prairie (côté pair du n°28 au n°66 inclus – côté impair du n°57 au n°87 inclus), Rue du Prieuré, Puy d'Or, Allée des rosiers, Saint Bonnet, Saint Laurent, Place de Verdun, Villaumoy, Villepied, Impasse de la Vinaigrerie, Route de Villers (côté pair), Gilgault.
Villegongis	2	Levroux	1	01	Mairie 4 Place de la Mairie	Toute la commune
Villegouin	2	Valençay	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Villentrois-Faverolles-en-Berry	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Mairie 6 rue Delalande – Villentrois	Villentrois
Villentrois-Faverolles-en-Berry	2	Valençay	2	02	Mairie 2 rue de la Mairie Faverolles-en-Berry	Faverolles-en-Berry

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Villiers	1	Le Blanc	1	01	Salle du conseil municipal et des mariages Mairie 6 rue de la Mairie	Toute la commune
Vineuil	2	Levroux	2	01 Bureau centralisateur	Foyer rural Rue de La Poste	Au nord de l'axe formé par la départementale 957, la rue de la Poste et la départementale 77
Vineuil	2	Levroux	2	02	Foyer rural Rue de La Poste	Au sud de cet axe
Vouillon	2	Ardentes	1	01	Mairie 11 Grand'Rue	Toute la commune

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-30-00001

Arrêté du 30 août 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2021 accordant la médaille d'honneur du travail - promotion du 14 juillet 2021



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet

ARRÊTÉ du 30 AOÛT 2021

Modifiant l'arrêté du 5 juillet 2021

Accordant la médaille d'honneur du travail

(promotion du 14 juillet 2021)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-07-05-00021 du 5 juillet 2021 accordant la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail, échelon or, est décernée à :

- Monsieur PERRIN Daniel

Asphalteur-étancheur, Smac, Saint-Maur.
demeurant à Velles

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, grand or, est décernée à :

- Monsieur PERRIN Daniel

Asphalteur-étancheur, Smac, Saint-Maur.
demeurant à Velles

Article 3 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Stéphane SINAGOGA

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-25-00003

Arrêté N° 2021-40 du 25 août 2021 donnant
délégation de signature à Mme Cécile GUYADER



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°2021- 40 DU 25 AOUT 2021

**donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER,
préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet de zone
préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de la défense ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1424-36-1 relatif au fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile modifiée ;

VU la loi 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 5 février 2020 nommant Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Emmanuel BERTHIER ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2015 nommant aux fonctions de chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense et de sécurité Ouest, le colonel Patrick BAUTHÉAC à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

VU l'arrêté du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les administrations civiles aux préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

VU l'instruction ministérielle n° 6373-D du 25 janvier 2016 relative à la doctrine d'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationales ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-113 du 30 avril 2015 portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

SUR la proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest,

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Cécile GUYADER pour tous arrêtés, décisions et actes relevant des missions de sécurité civile et des missions de la défense de caractère non militaire, réquisitions et demandes de concours des armées, de même que pour toutes décisions concernant le fonctionnement de la Préfecture de zone de défense et sécurité Ouest.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick BAUTHÉAC, contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels, chef de l'état-major interministériel de zone, pour les affaires suivantes :

- toutes correspondances courantes, à l'exception des courriers adressés aux autorités préfectorales et aux élus ;
- demandes de concours des armées ;
- ampliations d'arrêtés ;
- certifications et visas de pièces et documents ;
- ordres de mission des cadres et agents affectés à l'état-major interministériel de zone, à l'exception des missions par voie aérienne ;
- demandes de congés dans le cadre des droits ouverts, à l'exception de ceux de l'intéressé.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER et de Monsieur Patrick BAUTHÉAC, délégation est donnée à Monsieur Yves GEFFROY, lieutenant-colonel de gendarmerie, pour les affaires visées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER, de Monsieur Patrick BAUTHÉAC et de Monsieur Yves GEFFROY, délégation de signature est donnée pour les affaires relevant de leurs compétences respectives à Monsieur Patrick BELOT, attaché principal de l'administration de l'État et responsable du bureau de la sécurité économique, à Monsieur Grégory HOEHR, commandant des unités d'intervention et d'instruction de la sécurité civile et chef du centre opérationnel de zone et à Madame Janick OLIVIER, attachée principale d'administration de l'État et chef du bureau de la sécurité civile.

Article 5 – Les dispositions de l'arrêté n°20-24 du 16 novembre 2020 sont abrogées.

Article 6 – La préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone.

Fait à Rennes, le **25 AOUT 2021**

Le préfet


Emmanuel BERTHIER

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-31-00001

Décision de TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats nommés juges des référés.

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu l'article L. 511-2 du code de justice administrative ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision du 28 juin 2021 est abrogée.

Article 2 : Sont nommés juges des référés, à compter du 1^{er} septembre 2021, les magistrats dont les noms suivent :

- **Madame Christine MEGE**, vice-présidente
- **Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS**, premier conseiller
- **Madame Hélène SIQUIER**, première conseillère

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse, au préfet du département de l'Indre et au préfet du département de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 31 août 2021

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-31-00004

Décision du TA de Limoges : délégation de
pouvoirs aux magistrats en matière d'étrangers



LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu le code de justice administrative ;

Vu la décision du 28 juin 2021 portant délégation de pouvoirs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision susvisée est abrogée.

Article 2 : Sont désignés pour exercer, à compter du 1^{er} septembre 2021, les pouvoirs qui leurs sont conférés par les articles R. 776-13-3, R. 776-15, R. 776-21, R. 776-24 du code de justice administrative, les magistrats ci-après désignés :

- **Madame Christine MEGE**, vice-présidente
- **Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS**, premier conseiller
- **Madame Hélène SIQUIER**, première conseillère
- **Monsieur Jean-Baptiste BOSCHET**, conseiller
- **Monsieur Fabien MARTHA**, conseiller
- **Madame Lisa BOLLON**, conseillère
- **Madame Clara PASSERIEUX**, conseillère
- **Madame Khéra BENZAÏD**, conseillère

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse, au préfet du département de l'Indre et au préfet du département de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 31 août 2021

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-31-00005

Décision du TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats autorisés à signer les mesures d'instruction de la 2^{ème} chambre.



LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Président de la 2^{ème} chambre

Vu le code de justice administrative, et notamment le second alinéa de son article R. 611-10 ;

Vu la décision du 28 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du président de la chambre ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision susvisée est abrogée.

Article 2 : Madame Hélène SIQUIER, première conseillère, Madame Lisa BOLLON, Madame Clara PASSERIEUX et Madame Khéra BENZAÏD, conseillères sont autorisées à signer, à compter du 1^{er} septembre 2021, par délégation du président de la formation de jugement, les mesures d'instruction prévues par les articles R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-5, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse, au préfet du département de l'Indre et au préfet du département de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 31 août 2021

Le Vice-Président

signé

Christine MEGE

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-31-00003

Décision du TA de Limoges : délégation de signature aux magistrats autorisés à statuer en matière d'environnement, d'urbanisme et de collectivités territoriales.



LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du 28 juin 2021 portant autorisation d'exercer les pouvoirs par délégation.

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision susvisée est abrogée.

Article 2 : Sont autorisés à exercer, par délégation, à compter du 1^{er} septembre 2021, les pouvoirs qui leur sont conférés par les articles L.554-3, L.776-1, R.776-1, R.776-11, R.776-15, R.776-16, R.776-17, R. 777-1 et suivants, R.777-2 et suivants, R. 777-3 et suivants, R.779-8 et R.351-3 du code de justice administrative, par les articles LO 1112-3 et L.1112-17 du code général des collectivités territoriales, par l'article 7 de la loi du 29 décembre 1892, par les articles L.123-4 et L.123-13, et les articles R.123-5, R.123-25 et 123-27 du code de l'environnement, les magistrats ci-après désignés :

- **Madame Christine MEGE**, vice-présidente
- **Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS**, premier conseiller
- **Madame Hélène SIQUIER**, première conseillère
- **Monsieur Jean-Baptiste BOSCHET**, conseiller
- **Monsieur Fabien MARTHA**, conseiller
- **Madame Lisa BOLLON**, conseillère
- **Madame Clara PASSERIEUX**, conseillère
- **Madame Khéra BENZAÏD**, conseillère

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse, au préfet du département de l'Indre et au préfet du département de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 31 août 2021

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-31-00002

décision du TA de Limoges : délégation de
signature aux magistrats autorisés à statuer
seul(juge unique)

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu le code de justice administrative et notamment son article L. 511-2 ;

Vu la décision du 28 juin 2021 désignant les magistrats autorisés à statuer seul ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision susvisée est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2 : Madame Christine MEGE, vice-présidente
Madame Hélène SIQUIER, première conseillère

sont autorisées à exercer, par délégation, à compter du 1^{er} septembre 2021, les pouvoirs conférés par les articles L. 774-1 et R.222.13 du code de justice administrative au juge statuant seul.

Article 3 : Monsieur Jean-Baptiste BOSCHET, conseiller
Monsieur Fabien MARTHA, conseiller
Madame Lisa BOLLON, conseillère

sont autorisés à exercer, par délégation, à compter du 1^{er} septembre 2021, les pouvoirs conférés par l'article R.222-13 du code de justice administrative au juge statuant seul.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse, au préfet du département de l'Indre et au préfet du département de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 31 août 2021

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture de l'Indre

36-2021-08-16-00003

Délégation de pouvoir pour Mme Aurore
MARCANTONI pour le CHST du centre
départemental gériatrique de l'INDre

Décision N° B-2021

DELEGATION DE POUVOIR

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
VU la loi n°82-1097 du 23 décembre 1982 relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
VU le code de la santé publique ;
VU le code du travail et notamment ses articles L. 4611-1 à L. 4616-5 ;
VU le décret n°85-946 du 16 août 1985 modifiant le code du travail et relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements mentionnés à l'article L. 792 du code de la santé publique et dans les syndicats inter-hospitaliers.

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur François DEVINEAU, agissant en qualité de Directeur du Centre départemental gériatrique de l'Indre, ci-après dénommé « **Le Délégrant** »

d'une part

ET

Madame Aurore MARCANTONI, agissant en qualité de directrice chargée des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales au centre départemental gériatrique de l'Indre, ci-après dénommée « **Le Délégataire** »,

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Le Délégrant délègue au Délégataire la présidence du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du centre départemental gériatrique de l'Indre.

Article 2 : En sa qualité de directrice chargée des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales au centre départemental gériatrique de l'Indre, le Délégataire est investi des moyens matériels, humains, techniques et financiers nécessaires et dispose des compétences techniques et professionnelles requises pour assurer efficacement sa mission.

Article 3 : Le Délégataire devra tenir régulièrement informé le Délégrant de la façon dont il exécute sa mission, des difficultés rencontrées ou des moyens qui lui feraient défaut.



CENTRE
DEPARTEMENTAL
GERIATRIQUE DE L'INDRE

Article 4 : Le Déléataire déclare accepter expressément la délégation de pouvoir qui lui est confiée, en toute connaissance de cause. Il déclare être Informé que sa responsabilité personnelle peut être mise en cause en cas de faute de sa part dans l'exercice de ses fonctions.

Article 5 : La présente délégation de pouvoir est consentie pour une durée indéterminée.

Article 6 : Le Délégrant peut à tout moment retirer la présente délégation au Déléataire désigné.

Article 7 : Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente délégation de pouvoir sera soumis au tribunal administratif de Limoges.

Fait à Saint-Maur, le 16 août 2021
En deux exemplaires originaux,

Bon pour délégation de pouvoir
Le Délégrant,

François DEVINEAU, Directeur.



Bon pour acceptation de délégation de pouvoir
Le Déléataire,

Aurore MARCANTONI, Directrice RMRS AM



Préfecture de l'Indre

36-2021-08-16-00004

Délégation de signature pour Mme Aurore
MARCANTONI, directrice des ressources
humaine et affaires médicales

Décision N° A-2021

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de la direction commune groupe EP'AGE 36,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 à D 6143-36 et L.6143-7 ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu la délibération N° 4/2014 du 17 juin 2014 entre le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, le Centre Hospitalier de Valençay, le Centre Hospitalier de Levroux et l'EHPAD de Vatan ;

Vu le contrat de travail 2021-217 en date du 02/03/2021 attribuant à Mme Aurore MARCANTONI les fonctions de directrice chargée des Ressources Humaines, des Relations Sociales et des Affaires Médicales au sein de la Direction Commune EP'AGE 36 ;

Vu l'organigramme de la Direction Commune EP'AGE 36 ;

Vu les nécessités de service ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à **Mme Aurore MARCANTONI**, directrice chargée des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales du CDGI, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception :

- des documents de référence et notes d'instruction relatifs à l'organisation générale de l'établissement,
- des décisions relatives au personnel de direction,
- des ordres de mission et les états de frais des cadres de direction,
- des décisions et lettres qu'elle jugera opportun de faire signer par le directeur.

Cette délégation de signature comprend notamment :

- 1. Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des recrutements, de la formation et de l'organisation du travail du personnel non-médical :**
 - > les contrats de travail à durée déterminée et leurs avenants éventuels,
 - > les notes de service ou d'information et documents de référence relatifs à l'organisation et à la gestion du temps de travail, de la formation, la carrière et aux instances (CTE, CHSCT, CAP),
 - > les documents nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation,
 - > les assignations.

2. **Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des carrières et de la paie du personnel non-médical :**
 - > les décisions relatives à la situation administrative et à la carrière des agents à l'exception des décisions de mise au stage et de titularisation
 - > les fiches d'évaluation, à l'exception des cadres et membres de l'équipe de direction, ou lorsqu'un problème particulier nécessite la concertation avec le directeur.
 - > les documents relatifs à la procédure disciplinaire et aux sanctions, à l'exception des décisions.
 - > les tableaux de service, les fiches de congés de l'adjointe au directeur des ressources humaines et celles du secrétariat de direction.

3. **Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des affaires médicales et de la permanence des soins :**
 - > les contrats de travail et leurs avenants éventuels des praticiens dont la nomination ne relève pas du centre national de gestion,
 - > les tableaux de service,
 - > les congés des médecins,
 - > les documents nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation.
 - > les assignations.

4. **Les tableaux d'astreintes administratives et médicales, paramédicales et techniques.**

Article 3 : Mme Aurore MARCANTONI, directrice chargée des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales reçoit la délégation, d'ordonnateur suppléant, en l'absence du directeur.

Article 4 : Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

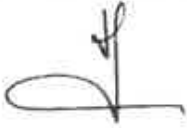

Article 5 : La présente délégation de signature prend effet à compter du 16 août 2021 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du CDGI et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Le directeur peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.

Article 6 : Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée au Président du conseil de surveillance du CDGI, au Trésorier du CDGI et insérée dans le registre des décisions de la direction commune au centre départemental gériatrique de l'Indre.

Fait à SAINT-MAUR, le 16 août 2021
Fait en 2 exemplaires originaux

Le Directeur du groupe EP'AGE 36,


François DEVINEAU


La délégataire, La Directrice chargée des ressources humaines et des affaires médicales,


Aurore MARCANTONI


Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
B.P. 317 36006 CHATEAURoux CEDEX
Tél : 02.54.99.77.80 Fax : 02.54.93.77.72
E-MAIL : cdgi@cdgi36.fr
SITE : www.cdgi36.fr

Centre Hospitalier Valençay
24 Rue des Princes 36600 VALENCAY
Tél : 02.54.06.30.00 Fax : 02.54.06.30.00
E-MAIL : hhvalencay@hhvalencay.fr
SITE : www.hhvalencay.fr

Centre Hospitalier Levroux
60 Rue Nationale 36110 LEVROUX
Tél : 02.54.28.10.00 Fax : 02.54.28.10.10
E-MAIL : hospital@hl-levroux.fr
SITE : www.hl-levroux.fr

ENPAP Le Bois Ronier
2, rue J. Levesneur BP 99 36160 YATAN
Tél : 02.54.98.71.89 Fax : 02.54.98.93.94
E-MAIL : labolincalen@ehpad-valen.fr